

Rapport annuel

2002 - 2003



FONDATION DE LA FAUNE
DU QUÉBEC





Le contenu de ce rapport a été rédigé
par la Fondation de la faune du Québec

CONCEPTION ET SUPERVISION DE PRODUCTION

Jacques Choquette Communications inc.

DÉPÔT LÉGAL : Bibliothèque nationale du Québec, 2003

PUBLIÉ PAR : Fondation de la faune du Québec
1175, avenue Lavigerie, bureau 420
Sainte-Foy (Québec) G1V 4P1
Téléphone : (418) 644-7926 ou 1 877 639-0742
Télécopieur : (418) 643-7655
Courriel : ffq@riq.qc.ca
Site Internet : www.fondationdelafaune.qc.ca

POLITIQUE D'OCTROI DE CONTRATS

La Fondation de la faune du Québec dispose, dans son Règlement de régie interne, d'une politique relative à l'octroi de contrats. Cette politique a été appliquée au cours de l'exercice 2002-2003 et l'on peut en obtenir le texte en adressant une demande écrite à la Fondation.

APPLICATION DE LA LOI

SUR LA PROTECTION DES NON-FUMEURS

La Fondation s'est conformée aux dispositions de la Loi sur la protection des non-fumeurs en interdisant l'usage du tabac dans les endroits prévus par la loi.





Québec, juillet 2003

Québec, juillet 2003

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur Sam Hamad
Ministre des Ressources naturelles,
de la Faune et des Parcs
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau A-308
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2003.

Le dépôt de ce rapport constitue l'étape annuelle finale du processus de gestion par résultats dans lequel la Fondation s'est engagée pour l'année 2002-2003.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre des Ressources naturelles,
de la Faune et des Parcs,

Sam Hamad

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2003.

Ce rapport s'inscrit dans le nouveau cadre de gestion par résultats adopté par la Fondation. Il fait état des résultats obtenus dans l'atteinte des objectifs fixés dans son plan triennal d'activité 2002-2005.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La vice-présidente du conseil d'administration,

Johanne Gauthier, ing. f.

Table des matières

Déclaration du président-directeur général	1
Message du président-directeur général	2
1. Présentation de la Fondation de la faune du Québec	4
1.1 Constitution	4
1.2 Fonctions et pouvoirs	4
1.3 Secteurs d'activité	4
1.3.1 Aide technique et financière	4
1.3.2 Acquisition d'habitats fauniques	5
1.3.3 Collecte de fonds – diversification des sources de revenu	5
1.4 Encadrement administratif	5
1.4.1 Octroi d'aide financière	5
1.4.2 Effectifs	5
1.4.3 Protection des renseignements personnels	5
1.4.4 Code de déontologie	5
2. Orientations stratégiques et priorités	6
2.1 Orientations stratégiques	6
2.2 Priorités	6
3. Faits saillants en 2002-2003	7
4. Résultats de l'exercice 2002-2003	9
4.1 Projets d'habitats fauniques	9
4.1.1 Fonds consacrés aux interventions fauniques	9
4.1.2 Interventions en milieu forestier	10
4.1.3 Soutien des espèces autres que les salmonidés	11
4.1.4 Entretien des aménagements en milieu aquatique	12
4.1.5 Milieux urbain et périurbain	13
4.1.6 Milieu agricole	14
4.2 Soutien de la pêche et de la relève	14
4.3 Collecte de fonds – partenariat d'affaires	16
4.4 Autres activités	20
5. Perspectives 2003-2004	21
Principaux donateurs et partenaires de la Fondation	22
Rapport du vérificateur	29
États financiers	30
Code d'éthique et de déontologie	37



Déclaration

du président-directeur général

Au 31 mars 2003

Les renseignements contenus dans le présent rapport annuel relevaient de ma responsabilité au 31 mars 2003. Cette responsabilité porte sur l'exactitude et l'intégrité des données ainsi que sur la fiabilité des résultats présentés au regard des objectifs approuvés par le conseil d'administration de la Fondation de la faune du Québec.

À ma connaissance, le Rapport annuel 2002-2003

- décrit fidèlement les secteurs d'activité, les orientations stratégiques et les priorités ;
- indique le niveau d'atteinte des objectifs fixés dans la planification stratégique en fonction des indicateurs de rendement préétablis ;
- présente des données exactes et fiables qui couvrent l'ensemble des activités de la Fondation.

La direction a maintenu, tout au cours de l'exercice financier, conformément à son mandat, des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion de façon à permettre, dans la mesure du possible, une saine gestion de ses activités et une reddition de comptes eu égard aux engagements inscrits à son plan triennal d'activité 2002-2005.

Je suis satisfait des pratiques et des méthodes qui ont été utilisées pour produire l'information présentée dans ce rapport annuel approuvé par le conseil d'administration.

Le président-directeur général de la
Fondation de la faune du Québec,



Bernard Beaudin
Sainte-Foy, le 1^{er} juin 2003

Message

du président-directeur général

L'exercice financier 2002-2003 a permis encore une fois à la Fondation de la faune du Québec de consolider et d'étendre son partenariat tant du côté des interventions fauniques que de la collecte de fonds. Les résultats obtenus au cours de l'exercice par rapport aux objectifs fixés par le conseil d'administration témoignent de façon éloquente du dynamisme de nos partenaires et de notre volonté de répondre à leurs besoins. En effet, sept des huit objectifs que nous nous étions fixés pour l'exercice ont été atteints ou dépassés ou sont en voie de l'être. Le résultat le plus significatif de l'année est sans contredit le fait que la Fondation ait pu réinvestir dans des projets d'intervention faunique l'équivalent de 106 % des contributions reçues des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs et ce, grâce à de nombreux partenariats d'affaires et à d'autres contributions qui ont engendré des revenus distincts de près de 1,3 million de dollars.

Le partenariat : une valeur sûre

Tout en maintenant ses valeurs fondamentales de partenariat, de maintien de la biodiversité, de développement régional et de création d'emplois, la Fondation a renforcé ses orientations en matière d'interventions fauniques. Ainsi, au cours des prochaines années, elle accroîtra ses actions concrètes sur le terrain en privilégiant les projets de protection et de mise en valeur des habitats fauniques. Une attention particulière sera aussi donnée aux espèces menacées ou vulnérables qui feront dorénavant l'objet d'un programme d'aide financière distinct. Enfin, la conservation et la mise en valeur des cours d'eau en milieu agricole seront le fer de lance de notre stratégie d'intervention en milieu agricole adoptée au cours de l'année. La mise en œuvre de cette stratégie fera notamment appel aux intervenants du milieu agricole qui deviendront des agents de liaison entre les producteurs agricoles et la Fondation. Encore une fois, la culture d'entreprise « Faire ensemble » qui caractérise la Fondation nous permet d'atteindre des résultats remarquables pour l'ensemble du Québec et d'améliorer le ratio projets-investissements.

Conservation volontaire : une option prometteuse

Après avoir pris en charge pendant une quinzaine d'années l'acquisition d'habitats menacés et protégés représentant près de 3 000 hectares d'habitats essentiels, la Fondation a réorienté son action afin de limiter ses acquisitions d'habitats aux situations d'urgence et de soutenir davantage les initiatives de ses partenaires. En 2002-2003, grâce à la participation financière d'Habitat faunique Canada et d'Environnement



Canada, la Fondation a soutenu huit partenaires locaux désireux de protéger des milieux humides forestiers. Il s'agit d'une expérience novatrice encourageante, puisque dès la première année, 113 propriétaires se sont engagés à préserver plus de 900 hectares de milieux humides situés sur leurs propriétés. Cette méthode dite de conservation volontaire s'avère donc prometteuse ; la protection plus souple que dans une démarche d'acquisition est compensée largement par un coût de réalisation presque dix fois moindre.

La connaissance : un préalable

En plus de ses activités habituelles de protection et de mise en valeur des habitats, la Fondation a créé en 2002-2003 trois bourses de recherche en étroite collaboration avec l'Association des biologistes du Québec, l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec et l'Ordre des agronomes du Québec. Ces bourses permettront annuellement à trois étudiants diplômés de mener des travaux de recherche sur les habitats fauniques, sur la gestion intégrée forêt-faune et sur des pratiques agricoles qui tiennent compte des besoins de la faune.

Par ailleurs, si l'acquisition de connaissances est essentielle pour améliorer nos actions sur le terrain, le transfert des connaissances l'est tout autant. Ainsi, la Fondation a amorcé au cours de l'année la production d'un guide d'aménagement des sentiers de quads (VTT). Cet important manuel de référence est réalisé avec l'étroite collaboration de la Fédération québécoise des clubs quads et avec le soutien financier et technique du ministère des Transports du Québec et des principaux intervenants gouvernementaux en matière de gestion du territoire, de faune et d'environnement. Ce guide favorisera la planification et l'aménagement d'un réseau de sentiers qui répondra aux besoins croissants pour ce loisir tout en minimisant ses impacts sur la faune et l'environnement.

Le Fonds pour les espèces nordiques : un succès

En matière de collecte de fonds, l'année 2002-2003 aura d'abord été l'occasion de consolider les nouveaux mécanismes de financement axés sur la conclusion de partenariats d'affaires. Le Fonds pour les espèces nordiques, créé en 2001 pour préserver les écosystèmes, les habitats fauniques et la faune que l'on trouve au nord du Québec, a permis de rallier Abitibi-Consolidated, Bowater, Boralex et l'Initiative boréale canadienne au cours de la dernière année. Le partenariat établi entre Kruger, partenaire fondateur du Fonds, et la Fondation de la faune a été récemment reconnu à l'échelle canadienne par le Conseil canadien de philanthropie. Ce partenariat entre une

entreprise privée et un organisme de charité s'est classé parmi les dix meilleurs de l'année au Canada, toutes catégories confondues.

Le Fonds, qui compte sur des revenus et des engagements fermes de contributions de plus de 630 000 \$ en date du 31 mars 2003, a déjà permis à la Fondation, 18 mois après sa création, de soutenir 20 nouveaux projets relatifs aux habitats nordiques et de réserver 582 000 \$ pour financer leur réalisation au cours des cinq prochaines années. Rappelons-nous que le Fonds pour les espèces nordiques est un consortium qui rallie les intérêts communs des collectivités, des spécialistes, des intervenants et des entreprises qui travaillent dans le nord du Québec, longue liste de partenaires qui font partie du Conseil des alliés du Fonds.

Biodiversité : naissance d'un nouveau fonds

Forte du succès remporté par le Fonds pour les espèces nordiques, la Fondation a entrepris au cours de l'année des démarches auprès de partenaires potentiels afin d'établir un autre fonds destiné aux habitats et aux espèces davantage présentes dans la partie méridionale du Québec. En mars 2003, la multinationale de l'aluminium Alcan inc. confirmait une contribution de 300 000 \$ répartie sur cinq ans pour soutenir des interventions fauniques. Cet engagement important d'un partenaire déjà parrain fondateur de la Fondation démontre la crédibilité de la Fondation et sa capacité de concilier les intérêts de la grande entreprise avec les besoins de conservation des habitats et des espèces fauniques. Un nouveau fonds pour la biodiversité, inspiré du Fonds pour les espèces nordiques, devrait donc prendre forme au cours de l'année 2003.

Ce nouveau fonds que nous voulons créer en 2003 et le Fonds pour les espèces nordiques permettront à la Fondation de diversifier de façon très importante ses partenaires financiers et d'améliorer sa santé financière. Ces partenariats seront aussi bénéfiques aux promoteurs de projets, puisqu'ils permettront de soutenir financièrement plus de projets relatifs aux habitats fauniques.

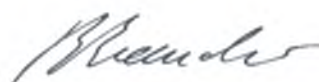
Des résultats concrets : un travail d'équipe

C'est grâce à l'apport soutenu des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs, à la fidélité de nos membres et de nos clients, à l'engagement et aux généreuses contributions de nos partenaires d'affaires privés ou gouvernementaux et au dynamisme des organismes promoteurs de projets que la Fondation peut contribuer, année après année, à améliorer la situation des habitats fauniques sur l'ensemble du territoire québécois. Merci à tous ces artisans qui ont permis à la Fondation de la faune du Québec d'être un leader pour la protection et la mise en valeur des habitats fauniques.

Merci à tout le personnel de la Fondation qui, malgré son petit nombre, a su relever de nouveaux défis en matière de partenariat, tant sur le plan de la collecte de fonds que de la mise en œuvre de nouvelles stratégies d'intervention auprès des promoteurs de projets.

Merci aussi à tous les membres du conseil d'administration, d'abord à ceux qui, après plusieurs années de collaboration bénévole et au terme de leur mandat, ont quitté leur fonction au cours de l'année : M^{mes} Denise Gentil et Nathalie Zinger, MM. Benoît Allard, J. Jacques Blouin, Jacques Cormier, Jacques R. Gagnon et Yvon Lavoie. Merci également aux nouveaux arrivants qui ont accepté avec enthousiasme de poursuivre l'œuvre amorcée il y a déjà plus de 15 ans. Enfin, un merci tout particulier à M. André Magny, ardent défenseur de la faune et des habitats, qui a dû à contrecoeur abandonner prématurément son poste de président du conseil d'administration en février 2003.

Le président-directeur général,



Bernard Beaudin

1... Présentation de la Fondation de la faune du Québec

1.1 Constitution

Après avoir constaté la perte d'importantes superficies d'habitats humides et la dégradation de la qualité des habitats aquatiques et terrestres, et afin de promouvoir la mise en valeur des ressources fauniques qui engendraient alors une activité économique estimée à 620 millions de dollars, le gouvernement du Québec créait, le 15 juin 1984, la Fondation de la faune du Québec.

Constituée en vertu du chapitre V de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1), la Fondation de la faune du Québec est une personne morale à but non lucratif, mandataire du gouvernement et qui relève du ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. La Fondation est reconnue, depuis 1987, comme un organisme de charité enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. (1985), ch. 1, (5^e suppl.)) et est donc habilitée à délivrer des reçus pour usage fiscal. Dès 1988, la Fondation a obtenu l'assurance d'un financement stable et récurrent provenant de contributions versées par tous les pêcheurs sportifs, les chasseurs et les trappeurs du Québec.

La Fondation est administrée par un conseil d'administration formé de 13 membres nommés par le gouvernement, lesquels représentent le secteur de la faune, celui de la forêt, la grande industrie, le monde des affaires, etc. Elle intervient sur l'ensemble du territoire québécois à partir d'un bureau central situé dans la ville de Québec.

1.2 Fonctions et pouvoirs

La Fondation a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat. Les principaux pouvoirs qui lui sont conférés par la loi pour réaliser ce mandat sont les suivants :

- solliciter et recevoir des dons, des legs, des subventions ou d'autres contributions ;
- acquérir, louer ou aliéner des biens ou des droits réels sur des biens et y effectuer des travaux ;
- fournir de l'aide financière ou technique afin de conserver ou de mettre en valeur la faune ou son habitat ;
- conclure des ententes dans le cadre de ses fonctions.

1.3 Secteurs d'activité

Conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, la Fondation a développé des champs d'activité qui traduisent son rôle et sa spécificité en tant que fondation.

1.3.1 Aide technique et financière

Depuis le début de ses activités en 1988, la Fondation s'est orientée vers le soutien des initiatives des organismes du milieu. Aussi, pour favoriser la mise sur pied de projets, la Fondation conseille et accompagne les promoteurs dans la conception, la réalisation et le suivi de leurs projets. La rédaction et la diffusion de guides d'aménagement, la tenue de séances de formation, l'organisation d'ateliers, la réalisation de projets de démonstration sont autant de moyens privilégiés. À eux seuls, ces moyens ne pourraient cependant pas permettre la réalisation de projets qui nécessitent des investissements importants, d'où l'aide apportée sous forme de financement. Au cours de l'exercice 2002-2003, l'aide technique et financière de la Fondation a porté sur trois aspects :

- la conservation et la mise en valeur des habitats fauniques ;
- la création d'emplois liés à la faune ;
- le soutien de la pêche et de la relève.

Les clientèles de la Fondation dans ce secteur d'activité sont nombreuses et diversifiées. Plusieurs centaines d'organismes partenaires ont déjà traité avec la Fondation. Ce sont principalement :

- les gestionnaires de territoires fauniques (zecs, pourvoiries, réserves fauniques, etc.) ;
- les associations de chasse et de pêche ;
- les organismes de conservation ;
- les propriétaires d'habitats fauniques ;
- les municipalités et leurs organismes ;
- les établissements d'enseignement et de recherche ;
- les ministères et les organismes gouvernementaux.

1.3.2 Acquisition d'habitats fauniques

Outre le soutien financier des projets de partenaires locaux qui désirent préserver des habitats fauniques, la Fondation a pris sous sa responsabilité l'acquisition d'habitats prioritaires d'importance nationale, principalement dans les zones humides mentionnées dans le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, dans le Fonds pour la restauration de l'habitat du poisson et dans le Plan Saint-Laurent Vision 2000.

En assumant cette responsabilité d'agir comme maître d'œuvre des acquisitions d'habitats fauniques au Québec, la Fondation s'engage non seulement à détenir des titres de propriété, mais aussi à garantir la gestion et la surveillance à long terme de ces terrains. Pour ce faire, elle s'est dotée d'un fonds d'immobilisations.

1.3.3 Collecte de fonds - diversification des sources de revenus

La Fondation tire la majeure partie de ses revenus d'une contribution obligatoire des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs, dont le montant est établi par le gouvernement. C'est pour compléter ce financement et pour que les utilisateurs de la faune soient solidement appuyés par d'autres donateurs dans leurs efforts pour maintenir et améliorer les habitats fauniques que la Fondation a mis au point divers mécanismes de collecte de fonds et des partenariats d'affaires qui visent les individus, les PME et les grandes entreprises, les fondations privées, les ministères et les organismes publics. La création en 2001 du Fonds pour les espèces nordiques, qui permet d'associer les entreprises et les organismes locaux dans des projets de conservation et d'amélioration des habitats fauniques du Nord du Québec, est un exemple de ces partenariats d'affaires.

1.4 Encadrement administratif

La Fondation dispose d'une grande flexibilité dans l'organisation de ses activités. Trois règlements encadrent l'ensemble de ses interventions : un règlement de régie interne qui précise les pouvoirs respectifs du conseil d'administration et du président-directeur général, et les modalités d'exercice de ces pouvoirs, notamment en ce qui concerne l'octroi de contrats ; un règlement sur le plan d'effectifs, la nomination et la rémunération des employés de la Fondation qui établit l'ensemble des modalités d'embauche ainsi que les conditions de travail et les régimes d'avantages sociaux applicables ; un règlement concernant les demandes d'aide financière qui fixe la forme et le contenu des demandes d'aide, les renseignements qu'elles doivent contenir, les modalités et les critères d'évaluation des demandes. Ce dernier est soumis à l'approbation du gouvernement.

1.4.1 Octroi d'aide financière

Deux éléments caractérisent le processus d'octroi d'aide financière de la Fondation : premièrement, l'existence de programmes d'aide qui facilitent la tâche aux promoteurs de projets – conditions d'admissibilité, barèmes de financement, etc. – et qui permettent à la Fondation de sélectionner les meilleurs projets et de traiter équitablement l'ensemble des demandes, notamment en les soumettant pour évaluation à des comités constitués de spécialistes extérieurs à la Fondation ; deuxièmement, la réception et l'analyse de toute demande relative aux habitats fauniques, qu'il s'agisse de répondre à une situation d'urgence ou plus simplement de concrétiser une bonne idée qui concerne les habitats fauniques, mais qui ne s'inscrit dans aucun programme.

1.4.2 Effectifs

Au 31 mars 2003, la Fondation compte, outre la fonction de président-directeur général, 15 postes réguliers à temps complet.

Par ailleurs, à la suite d'une réorganisation interne visant à consacrer un maximum de ressources pour la création de nouveaux partenariats d'affaires et pour accroître les revenus de collecte de fonds, la Fondation peut compter depuis l'automne 2000 sur une unité responsable des partenariats d'affaires et de la collecte de fonds.

1.4.3 Protection des renseignements personnels

L'action réalisée en 2002-2003 dans le cadre du plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels est l'évaluation du profil d'accès du fichier Identification, qui contient les renseignements sur les membres, les clients et les donateurs de la Fondation. Cette évaluation a été réalisée selon les normes déterminées à l'article 62 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1). Une fiche d'évaluation de ce dossier a été élaborée et le niveau de conformité de ce fichier est total.

La priorité d'action pour l'exercice 2003-2004 en matière de protection des renseignements personnels portera sur la conformité du profil d'accès aux renseignements nominatifs des dossiers concernant le personnel de la Fondation.

1.4.4 Code de déontologie

La Fondation a adopté en 2001 un code d'éthique et de déontologie applicable aux administrateurs, lequel est conforme aux directives gouvernementales en cette matière. Par ailleurs, la Fondation est membre de l'Association des professionnels en gestion philanthropique et applique le code de déontologie du Centre canadien de philanthropie.

2... Orientations stratégiques et priorités

Annuellement, la Fondation établit, dans un plan triennal d'activité, ses orientations stratégiques et ses priorités en matière tant de protection et de mise en valeur des habitats fauniques que de financement de ses activités.

2.1 Orientations stratégiques

Les orientations stratégiques de la Fondation s'appuient sur des valeurs communes à un grand nombre de partenaires privés et gouvernementaux, à savoir : la diversité biologique, le partenariat, le développement régional et la création d'emplois.

Pour l'exercice 2002-2003, les orientations retenues en matière d'habitats fauniques visaient :

- à protéger et à mettre en valeur les habitats nécessaires au développement de la faune dans son ensemble, tant les espèces prélevées que celles qui ne le sont pas ou dont la situation est préoccupante, et ce, près des zones de concentration humaine ;
- à canaliser les énergies vers la prise de responsabilités accrues par les propriétaires privés, les organismes du milieu et les administrations locales, et à intégrer, dans la réalisation des activités humaines, les éléments fauniques essentiels au développement durable des ressources ;
- à étendre son partenariat avec les organismes privés et gouvernementaux, et à soutenir les organismes du milieu de la faune dans la réalisation de leurs initiatives en matière d'habitats fauniques ;
- à diversifier les interventions sur les plans faunique et géographique afin d'accroître l'utilisation de l'ensemble des ressources par tous les groupes d'utilisateurs.

Par ailleurs, en matière de collecte de fonds et de partenariat d'affaires, les activités de la Fondation ont été orientées vers la diversification de ses sources de financement afin de maintenir la stabilité et la récurrence des revenus nécessaires pour soutenir ses interventions fauniques.

2.2 Priorités

Dès le début de ses activités, la Fondation a bénéficié de contributions importantes provenant des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs. En 1988, les besoins estimatifs étaient considérables, mais le savoir-faire en matière de protection et de mise en valeur des habitats fauniques était peu développé ou peu connu, et les initiatives des groupes locaux, plutôt timides. Les efforts ont alors été orientés en priorité vers l'accroissement des interventions fauniques, stratégie qui a porté fruit et a permis au partenariat de progresser à un rythme soutenu.

Or, depuis quelques années, la Fondation ne dispose plus de ressources suffisantes pour répondre à l'ensemble des demandes qui lui sont soumises, et ce, malgré une augmentation des contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs de près de un million de dollars en 1997. La priorité pour la Fondation est donc d'accroître et de consolider ses sources de financement autonomes, que ce soit en associant davantage de partenaires et de corporations à des projets ou à des programmes d'intervention, en concevant de nouveaux moyens de recueillir des contributions du public ou éventuellement en instaurant des mécanismes de contribution auprès d'autres utilisateurs de la faune et des habitats.

Deux priorités ont marqué les activités de l'exercice 2002-2003 :

- la consolidation des interventions fauniques dans les territoires fauniques et forestiers, et un réalignement partiel vers les zones les plus densément peuplées du Québec – milieux urbain et périurbain, et milieu agricole – afin que les actions sur le terrain renforcent la notoriété de la Fondation et lui permettent d'obtenir des appuis accrus de la part tant des particuliers que des entreprises ;
- l'accroissement des efforts consacrés à la collecte de fonds et à la recherche de partenariats d'affaires afin d'obtenir les fonds supplémentaires essentiels pour poursuivre la croissance des activités.

3 ... Faits saillants en 2002-2003

En bref, l'exercice 2002-2003 a été caractérisé par les éléments suivants :

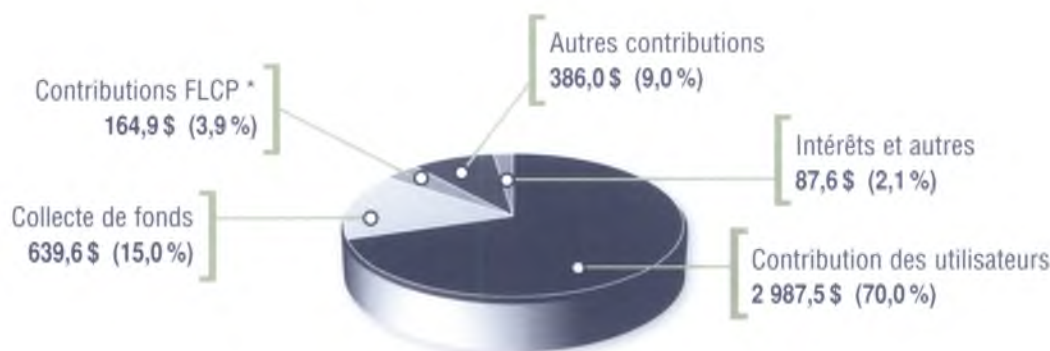
- 3,33 millions de dollars consacrés aux projets fauniques et de création d'emplois ;
- 1,28 million de dollars de revenus autonomes autres que les contributions obligatoires des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs ;
- 0,64 million de dollars de revenus de collecte de fonds ;
- 487 projets soutenus financièrement :
 - 226 projets d'habitats,
 - 20 projets de création d'emplois,
 - 9 projets d'acquisition d'habitats,
 - 232 projets relatifs à la pêche et à la relève.

Globalement, les activités de la Fondation, au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2003, ont été plus restreintes que celles des années antérieures. Les dépenses régulières de l'exercice ont baissé de 18,3 % par rapport à l'exercice précédent, tandis que les revenus fléchissaient de 16,1 %. Cette baisse est attribuable essentiellement à la fin des projets de création d'emplois financés par le Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail et à la réduction des acquisitions d'habitats fauniques.

RÉPARTITION DES REVENUS 2002-2003

4,27 millions de dollars

(en milliers de dollars)



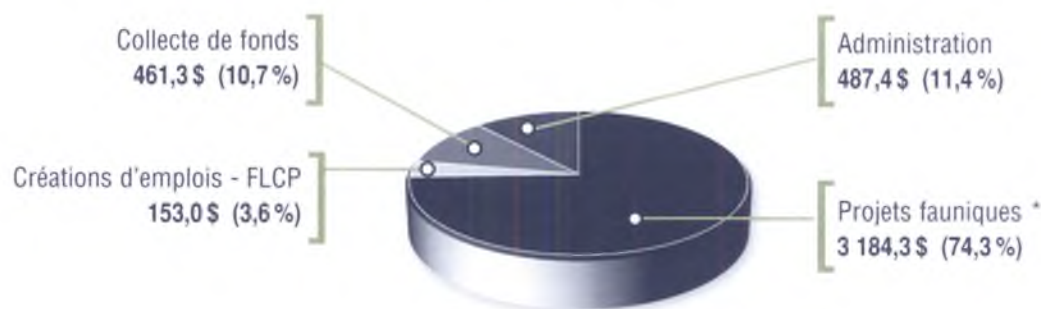
* Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail.



RÉPARTITION DES DÉPENSES 2002-2003

4,29 millions de dollars

(en milliers de dollars)



- * Les dépenses consacrées aux projets fauniques, au cours de l'exercice 2002-2003, concernent des projets qui ont été acceptés entre 1996 et 2003. Environ 50 % des subventions versées au cours d'une année sont imputables à des projets acceptés durant les années précédentes.

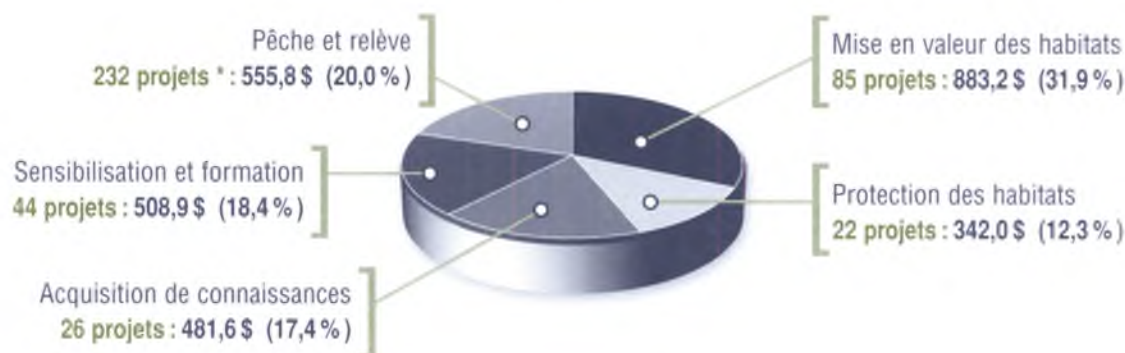
En plus des sommes versées pour soutenir la réalisation de projets, les nouvelles demandes reçues, évaluées et acceptées annuellement constituent un indicateur important du niveau d'activités et de l'intérêt des partenaires de la Fondation pour ses programmes d'aide financière.

Ainsi, au cours de l'exercice 2002-2003, la Fondation a accepté 409 nouveaux projets d'intervention et 2,77 millions de dollars ont été réservés pour leur réalisation, qui s'étalera sur plusieurs années. Le coût total de réalisation de ces projets est estimé à environ 12,92 millions de dollars, soit des investissements totaux de 4,66 \$ pour chaque dollar souscrit par la Fondation.

Tous les projets acceptés au cours de l'exercice ont contribué à l'atteinte des objectifs de la Fondation afin de répondre à une partie des besoins en matière d'habitats fauniques, à l'intérêt des acteurs du domaine et à l'apparition de nouveaux partenaires ou de nouveaux concepts de gestion.

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS ET DES PROJETS ACCEPTÉS EN 2002-2003 PAR VOLET D'INTERVENTION

(en milliers de dollars)



- * Incluant 161 projets sélectionnés par la Société de la faune et des parcs du Québec dans le cadre du programme Festival de pêche.

4 ... Résultats de l'exercice

2002-2003

La Fondation a adopté, depuis l'an 2000, une gestion axée sur les résultats. Toutefois, compte tenu de son champ d'activité, les véritables résultats de ses interventions et de ses programmes en matière d'interventions fauniques, de recrutement de nouveaux adeptes et de collecte de fonds ne se traduiront qu'à long terme par un accroissement des ressources fauniques et de leur utilisation, et en matière de collecte de fonds, par la récurrence et la stabilité des contributions.

4.1 Projets d'habitats fauniques

En ce qui a trait à l'aide financière et technique offerte aux partenaires pour la réalisation de projets fauniques, la Fondation s'est donné, pour l'exercice 2002-2003, six objectifs qui concernent l'ampleur des fonds consacrés aux interventions fauniques, les interventions en milieux forestier, agricole, urbain et périurbain, et le milieu aquatique.

4.1.1 Fonds consacrés aux interventions fauniques

Le contexte

La Fondation a toujours accordé la priorité au soutien des interventions fauniques de ses partenaires en y consacrant le maximum des fonds disponibles. Le conseil d'administration de la Fondation s'est donné comme orientation de consacrer, bon an mal an, aux interventions fauniques un montant équivalent aux contributions reçues des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs. Or, à la suite de l'augmentation de ces contributions en 1997, les sommes consacrées aux interventions ne représentaient que 98,8 % des contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs pour l'année 2000-2001.

LES RÉSULTATS

Objectif	Résultat 2002-2003	Commentaires
Rétablir graduellement l'équilibre et consacrer aux interventions fauniques un montant équivalent aux contributions reçues des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs en 2003-2004.	Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2003, les sommes réservées à des projets fauniques ont représenté 105,5 % des contributions reçues des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs.	L'excellent rendement de l'exercice est attribuable en partie à la création d'un fonds dédié au cerf de Virginie. Sans cet élément particulier, le taux d'affectation des contributions des utilisateurs à des projets fauniques aurait été de 102,8 %.
Objectif atteint		

Évolution des sommes consacrées aux interventions fauniques 2000-2003 (en milliers de dollars)

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	TOTAL
Contribution des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs	2 986,8	2 980,9	2 987,5	8 955,2
Projets fauniques financés par les revenus annuels	2 951,6	3 383,7	3 152,1	9 487,4
% des contributions investies dans les projets	98,8	113,5	105,5	105,9

4.1.2 Interventions en milieu forestier

Le contexte

L'aménagement intégré et durable des forêts, la certification forestière et la révision du régime forestier sont parmi les principaux facteurs qui contribuent actuellement à une réorganisation des pratiques forestières et favorisent l'intégration forêt-faune.

La Fondation a adopté, en 1997, une stratégie d'intervention en milieu forestier qui vise à y accroître ses interventions et à atteindre un meilleur équilibre dans l'affectation des contributions des chasseurs et des trappeurs. Elle vise à mieux répondre aux besoins et à appuyer les efforts des acteurs du milieu forestier dans la réalisation de projets bénéfiques pour la faune.

Au cours de la période triennale 1998-2001, les investissements annuels moyens consacrés à la faune terrestre et aviaire en milieu forestier ont été de 304 200 \$.

LES RÉSULTATS

Objectif	Résultat 2002-2003	Commentaires
La Fondation accroîtra d'au moins 50 % ses investissements en milieu forestier en vue d'atteindre une somme de 475 000 \$ pour l'exercice 2002-2003.	La Fondation a versé 536 060 \$ pour des projets pour la faune terrestre et aviaire en milieu forestier en 2002-2003, soit une augmentation de 14,9 % par rapport à l'année précédente.	Les engagements pris par la Fondation au cours de l'exercice 2002-2003 pour soutenir de nouveaux projets en milieu forestier ont atteint 607 700 \$. Cela constitue un autre indice de l'accroissement des investissements en milieu forestier.

Objectif triennal atteint

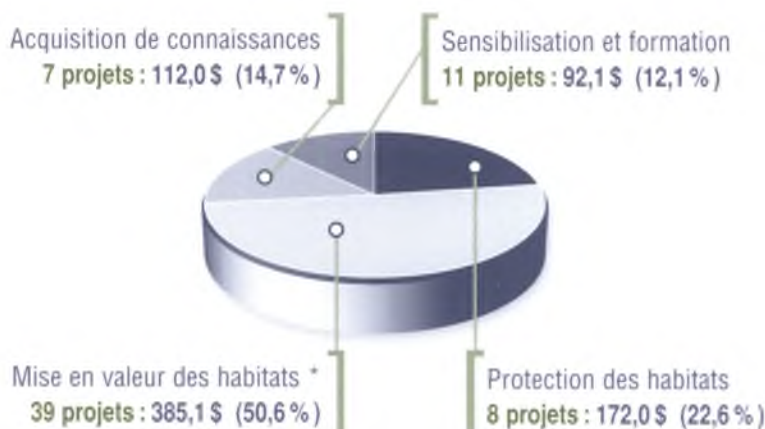
Les projets les plus importants acceptés au cours de l'année en milieu forestier concernent :

- la préparation et la tenue de dix sessions de formation portant sur les saines pratiques en voirie forestière, et plus particulièrement sur la protection des habitats aquatiques. Le tout sera réalisé par le Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec (RESAM) ;
- la protection sur une période de deux ans de 20 milieux humides forestiers de la MRC de l'Amiante grâce à la signature d'ententes de conservation volontaire avec plus de 40 propriétaires. Le projet, réalisé par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière, est financé grâce à la collaboration d'Habitat faunique Canada et du Programme d'intendance des habitats des espèces en péril d'Environnement Canada ;
- le soutien financier de la Forêt modèle crie de Waswanipi pour expérimenter un processus afin d'établir une vision commune des besoins de la faune, notamment de l'orignal, qui tient compte des connaissances scientifiques et des valeurs des Cris. Le projet, qui permettra d'élaborer des choix d'aménagement et de protection du territoire acceptables et réalisables pour tous les intervenants, a été financé par le Fonds pour les espèces nordiques.

Évolution des investissements en milieu forestier 2000-2003 (en milliers de dollars)

	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Subventions totales versées	2 502,5	2 702,6	2 583,0
Milieu forestier	342,7	466,6	536,1
% d'accroissement en milieu forestier	9,5	36,2	14,9

RÉPARTITION DES PROJETS ET DES SOMMES RÉSERVÉES AU MILIEU FORESTIER EN 2002-2003 (en milliers de dollars)



* Incluant un projet spécial dédié à la mise en valeur du cerf de Virginie et de son habitat dans les régions de Chaudière-Appalaches et du Centre-du-Québec (153 500 \$).

4.1.3 Soutien des espèces autres que les salmonidés

Le contexte

Au cours des années passées, la Fondation a consacré des efforts importants pour réaliser des interventions pour les salmonidés. Ainsi, durant la période 1995-2000, moins de 10 % des subventions ont été consacrées à des espèces autres que les salmonidés. Or, ces espèces présentes principalement dans le sud et l'ouest de la province sont souvent les plus

accessibles. À preuve, elles représentaient en 1995, 47 % des captures et plus de 50 % des jours de pêche réalisés au Québec.

Bien que la problématique relative à certaines de ces espèces semble davantage liée à la gestion de leur exploitation qu'à des besoins d'intervention en matière d'habitats fauniques, la Fondation a jugé pertinent de leur accorder une attention particulière. Elle escompte ainsi améliorer la qualité des habitats des espèces autres que les salmonidés et favoriser le recrutement de nouveaux adeptes de la pêche à ces espèces présentes près des grands bassins de population.

LES RÉSULTATS

Objectif	Résultat 2002-2003	Commentaires
La Fondation s'assurera qu'au moins 20 % des subventions en milieu aquatique seront consacrées à des espèces autres que les salmonidés, principalement présentes dans l'ouest de la province, à compter du 31 mars 2003.	Au cours de l'exercice 2002-2003, 19 projets relatifs aux habitats des espèces autres que les salmonidés ont été subventionnés et 187 900 \$ ont été versés pour leur réalisation, soit 21,5 % des sommes versées pour l'ensemble des projets aquatiques.	Les investissements pour des espèces autres que les salmonidés devraient se maintenir, puisque les sommes engagées pour ces projets au 31 mars 2003 représentent environ 25 % du total des sommes réservées pour des projets aquatiques.

Objectif atteint

Les principaux projets relatifs aux espèces autres que les salmonidés acceptés par la Fondation au cours de l'année 2002-2003 sont les suivants :

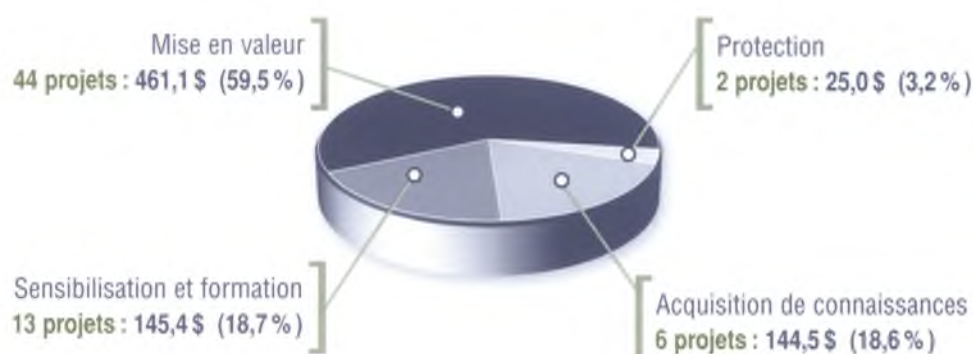
- les habitats aquatiques et riverains de la rivière Coulobme, un des tributaires du lac Aylmer, seront restaurés et mis en valeur par l'Association des riverains du lac Aylmer. Ces travaux profiteront notamment au doré jaune ;
- le Comité de bassin de la rivière Fouquette dans Kamouraska effectuera le nettoyage des berges et l'aménagement de la bande riveraine sur près de 8 000 mètres de longueur afin d'améliorer la frayère à éperlan située à l'embouchure de la rivière.

Évolution des investissements pour les espèces autres que les salmonidés en 2000-2003 (en milliers de dollars)

	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Subventions versées pour les espèces aquatiques	889,3	744,6	873,4
Subventions versées pour des espèces autres que les salmonidés	186,9	184,9	187,9
% pour les espèces autres que les salmonidés	21,0	24,8	21,5

RÉPARTITION DES PROJETS ET DES SOMMES RÉSERVÉS POUR LE MILIEU AQUATIQUE EN 2002-2003

(en milliers de dollars)



4.1.4 Entretien des aménagements en milieu aquatique

Le contexte

La Fondation consacre annuellement plusieurs centaines de milliers de dollars pour soutenir des projets qui visent les habitats aquatiques. Pour s'assurer que ces travaux donnent les résultats escomptés sur les populations de poissons, elle a organisé, en octobre 1998, un séminaire sur l'évaluation de travaux d'aménagement ou de protection d'habitats aqua-

tiques. Ce forum, qui réunissait près de 70 spécialistes, a mis en évidence l'importance d'un entretien adéquat. Depuis, des modifications ont été apportées au programme d'Amélioration de la qualité des habitats aquatiques (AQHA) pour favoriser cette activité et pour inculquer aux promoteurs de bonnes pratiques d'entretien des infrastructures et des secteurs aménagés.

LES RÉSULTATS

Objectif	Résultat 2002-2003	Commentaires
Cible à atteindre pour l'exercice 2002-2003 : 80 % des projets d'aménagement aquatiques réalisés au cours des trois années précédentes devront faire l'objet d'un entretien annuel.	Au cours de l'exercice 2002-2003, 59 promoteurs sur les 101 concernés (58,4 %) ont fait un rapport d'entretien des aménagements aquatiques qu'ils ont réalisés au cours des trois années précédentes.	L'indicateur retenu pour mesurer l'atteinte de cet objectif pourrait ne pas refléter la réalité sur le terrain – des promoteurs peuvent en effet produire un rapport d'entretien sans avoir effectué les travaux ou vice versa. Cet objectif n'a pas été retenu dans le plan triennal 2003-2006, mais des mesures plus appropriées de suivi seront prises.

Objectif triennal non atteint

Afin d'appuyer les efforts de ses partenaires promoteurs de projets aquatiques, la Fondation a lancé, en 2001-2002, un guide sur l'aménagement et la gestion du territoire en fonction de la présence du castor. Ce guide a été réalisé en collaboration avec plusieurs organismes publics et privés spécialisés dans ce

domaine. Il propose des solutions pratiques et des mesures préventives visant à réduire les coûts d'entretien des aménagements aquatiques (seuils, échelles à poisson, etc.).



4.1.5 Milieux urbain et périurbain

Le contexte

Soucieuse d'assurer une protection adéquate aux habitats fauniques subsistants en milieux urbain et périurbain, de restaurer les habitats endommagés, de sensibiliser les citoyens à l'importance des habitats et de favoriser la pratique des activités récréatives liées à la faune, la Fondation a consacré, au cours des dernières années, des ressources importantes pour soutenir la réalisation de projets fauniques en milieux urbain et périurbain.

Au cours des prochaines années, elle compte appuyer sa stratégie de collecte de fonds sur des interventions mieux ciblées et plus visibles dans les milieux urbain et périurbain afin d'y accroître sa notoriété auprès des citoyens qui représentent un important potentiel de financement.

LES RÉSULTATS

Objectif	Résultat 2002-2003	Commentaires
S'assurer qu'au moins 90 % des nouvelles interventions en milieux urbain et périurbain acceptées au cours de la période 2001-2004 s'inscrivent dans la stratégie d'intervention en milieux urbain et périurbain.	Au cours de l'exercice 2002-2003, cinq nouveaux projets ont été acceptés pour un montant de 35 000 \$. Tous ces projets s'inscrivent dans les orientations de la stratégie et concernent les habitats du poisson ou la protection de zones humides.	En date du 31 mars 2003, 95 % des engagements contractés pour des projets en milieu urbain sont conformes à la stratégie et concernent les habitats du poisson et des oiseaux indigènes.

Objectif triennal en voie d'être atteint

Les projets les plus importants acceptés en 2002-2003 concernent :

- le Groupe Option Verte inc. aménagera des fossés piscicoles et de raccordement et dérivera partiellement des eaux du ruisseau Gendron vers les marais des pointes Hébert et Goyette à Beauharnois. Ces travaux permettront d'améliorer les aires de fraie pour le grand brochet, la barbotte brune, le poisson-castor et les cyprinidés.
- quelque 50 propriétaires de terrains situés en bordure de la rivière Saguenay seront invités, dans le cadre d'un projet de conservation volontaire, à signer des ententes de conservation avec le Comité de l'environnement de Chicoutimi pour protéger les battures urbaines de Chicoutimi.



4.1.6 Milieu agricole

Le contexte

Les cours d'eau en milieu agricole ont subi les effets d'une agriculture de plus en plus intensive et ont perdu, dans bien des cas, leur potentiel faunique en raison de la pollution diffuse, de l'érosion, etc. Depuis quelques années, grâce aux programmes d'aide à l'emploi et à la faveur de l'intérêt croissant de certains producteurs agricoles pour les questions environnementales, la conservation des sols et la gestion intégrée des ressources, la Fondation a soutenu la réalisation de

plusieurs projets aquatiques en milieu agricole. Certains d'entre eux, réalisés en collaboration avec les producteurs agricoles et leurs conseillers, ont démontré leur valeur didactique et sont devenus de véritables projets démonstrateurs.

Par ailleurs, ce territoire étant situé à proximité des zones densément peuplées et étant facilement accessible, une intervention structurée de la Fondation y favorisera la relève aux activités de pêche et de chasse.

LES RÉSULTATS

Objectif	Résultat 2002-2003	Commentaires
S'assurer qu'au moins 90 % des nouvelles interventions en milieu agricole acceptées au cours de la période 2002-2005 s'inscrivent dans la stratégie d'intervention dans les cours d'eau en milieu agricole.	Vingt et un nouveaux projets ont été acceptés en milieu agricole en 2002-2003. Douze d'entre eux s'inscrivent dans la stratégie. L'aide financière qui leur a été octroyée représente 74 % du total des sommes allouées au milieu agricole.	Depuis l'adoption de la stratégie le 22 novembre 2002, cinq nouveaux projets ont été acceptés et 90 % des sommes réservées pour ces projets sont conformes à la stratégie.
<i>Objectif triennal en voie d'être atteint</i>		

Consciente de l'urgence de conserver et de restaurer des habitats à fort potentiel en périphérie du territoire urbanisé et d'y accroître l'offre d'activités récréatives liées à la faune, la Fondation a poursuivi, en 2002-2003, ses efforts de sensibilisation auprès des acteurs du monde agricole et des producteurs.

Les interventions les plus importantes acceptées en 2002-2003 sont les suivantes :

- la rédaction et la production par les clubs-conseils en agroenvironnement d'un feuillet synthèse sur le contrôle de l'érosion en milieu agricole. Le document, tiré à 10 000 exemplaires, présentera notamment des exemples d'interventions et des techniques modernes et reconnues pour protéger et aménager la bande riveraine ;
- le nettoyage de 35 km de cours d'eau, la stabilisation et la végétalisation de 20 km de berges, le contrôle du bétail dans les cours d'eau, l'aménagement de quatre frayères à omble de fontaine et la construction de deux déflecteurs. Tous ces travaux seront réalisés dans la rivière Blanche dans Portneuf par la Corporation d'aménagement et de protection de la Sainte-Anne (CAPSA).

4.2 Soutien de la pêche et de la relève

Le contexte

Afin de freiner la baisse du nombre de pêcheurs et le vieillissement de cette clientèle, le ministère de l'Environnement et de la Faune a constitué, en 1994, un fonds alimenté par une contribution spéciale des pêcheurs. Ce fonds, qui vise à augmenter l'offre de poissons par des ensemencements en milieux urbain, périurbain et rural, et à recruter de nouveaux adeptes de la pêche, soutient deux volets d'activité :

- le volet Festival de pêche, qui permet de financer des projets d'ensemencement reçus, sélectionnés et suivis par la Société de la faune et des parcs du Québec. La Fondation a consacré 390 100 \$ en 2002-2003 pour soutenir les 161 projets retenus ;
- le volet Pêche en herbe vise, quant à lui, le recrutement de nouveaux adeptes de la pêche auprès des jeunes, et consiste à recevoir des groupes durant une journée pour les initier à la pêche et les sensibiliser à la faune et aux habitats fauniques ; chaque jeune reçoit alors un ensemble de pêche, un cahier éducatif et un certificat Pêche en herbe. La Fondation consacre annuellement 160 000 \$ à ce volet.

De 1996, date du début du programme Pêche en herbe, à 2001, la Fondation et ses partenaires ont initié plus de 30 000 jeunes à la pêche. Et ce n'est qu'un début.

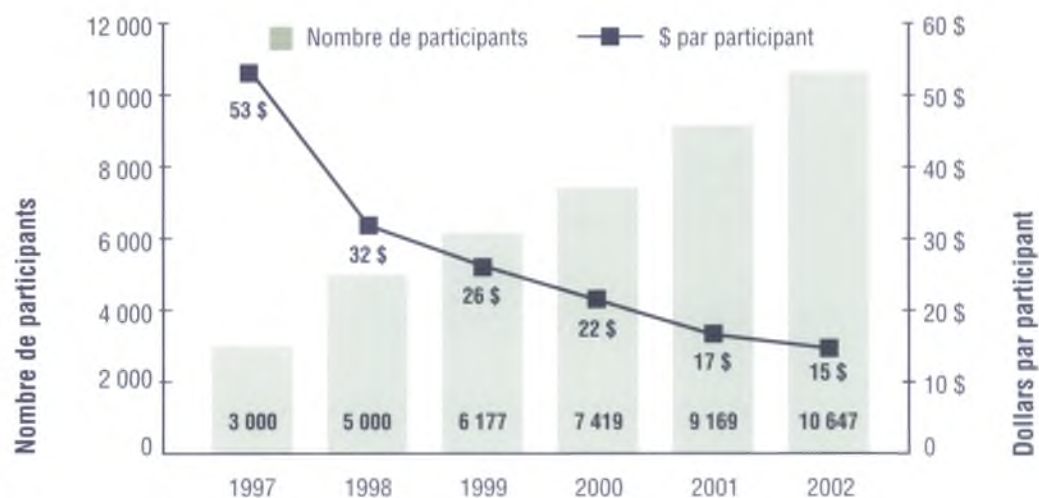
LES RÉSULTATS

Objectif	Résultat 2002-2003	Commentaires
Initier 25 000 jeunes à la pêche au cours de la période triennale 2001-2004 (maintien du budget de 160 000 \$ par année).	Au cours de l'année 2002-2003, 10 647 jeunes ont été initiés à la pêche et ont reçu leur certificat Pêche en herbe, qui leur permettra de pêcher sans permis de pêche jusqu'à l'âge de 18 ans.	Au cours des deux premières années de la période, près de 20 000 jeunes ont déjà reçu leur certificat Pêche en herbe.
Objectif triennal en voie d'être atteint		

En 2002-2003, 10 647 jeunes ont bénéficié d'une journée d'activité Pêche en herbe, soit 16 % de plus qu'au cours de

l'exercice précédent. Le coût moyen par participant a été réduit de 17 à 15 \$ grâce au partenariat accru des organismes locaux.

**ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS
ET DU COÛT PAR PARTICIPANT 1997-2002**
(en milliers de dollars)



Cent onze projets soumis par des organismes locaux de toutes les régions du Québec ont été sélectionnés et soutenus pour la réalisation d'une activité Pêche en herbe. Près de 8 300 jeunes ont ainsi été initiés à la pêche par des partenaires locaux.

Pour sa part, la Fondation, en collaboration avec la Fédération québécoise de la faune, la Fédération des pourvoiries du Québec, la Société des établissements de plein air du Québec et la Société de la faune et des parcs du Québec, a initié à la pêche 2 385 jeunes des régions de Montréal et de Québec.

Les marchands Canadian Tire du Québec ont participé à l'expansion du programme en assurant la distribution des cannes à pêche et en versant une contribution de 15 000 \$ à la Fondation.

**RÉPARTITION DES PARTICIPANTS
AU PROGRAMME PÊCHE EN HERBE 2002-2003**



4.3 Collecte de fonds – partenariat d'affaires

Le contexte

La collecte de fonds constitue pour la Fondation la deuxième plus importante source de revenus après la contribution des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs. Depuis 1988, les activités de collecte de fonds ont engendré des revenus bruts totaux de près de 7,2 millions de dollars. Les principales activités et programmes sont :

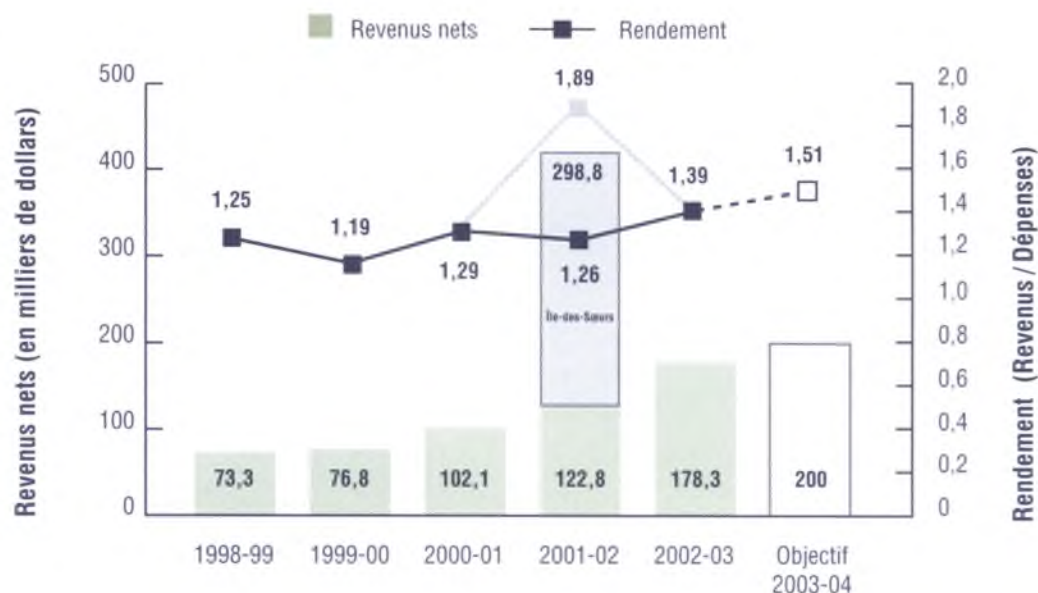
- le timbre pour la conservation des habitats fauniques offert aux collectionneurs et au public depuis 1988 et qui constitue un produit unique au Canada, notamment par la diversité des espèces qui y sont représentées ;
- la carte Nature VISA Desjardins, carte de crédit « affinité » émise par VISA Desjardins, grâce à laquelle la Fondation reçoit une remise pour chaque détenteur ainsi qu'une ristourne sur la valeur totale des transactions effectuées avec la carte ;
- le Fonds pour les espèces nordiques, consortium qui regroupe une grande diversité de partenaires intéressés par une exploitation durable des ressources nordiques et par la conservation et la mise en valeur des habitats exceptionnels qui s'y trouvent et qui désirent y apporter leur soutien financier ou leur savoir-faire ;
- le partenariat d'affaires, qui repose sur le parrainage par des entreprises de projets d'intervention faunique de grande envergure, sur le versement de redevances et sur la commandite d'événements, de projets ou de documents qui ont un bon potentiel médiatique ;
- l'adhésion, les dons et les autres contributions qui découlent d'activités-bénéfice, de campagnes de sollicitation, etc.

LES RÉSULTATS

Objectif	Résultat 2002-2003	Commentaires
Accroître annuellement le rendement des activités de collecte de fonds pour engendrer en 2003-2004 un revenu net de 200 000 \$ avec un rendement d'au moins 1,50 \$ de revenus pour chaque dollar dépensé.	Les revenus nets de la collecte de fonds pour l'exercice terminé le 31 mars 2003 sont de 178 300 \$, pour un rendement de 1,39 \$ de revenus par dollar dépensé.	Au cours de la période 1998-2003, les revenus nets de collecte de fonds se sont accrus de 144 %, soit en moyenne de 25 % par année.

Objectif triennal en voie d'être atteint

ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS DE COLLECTE DE FONDS 1998-2003



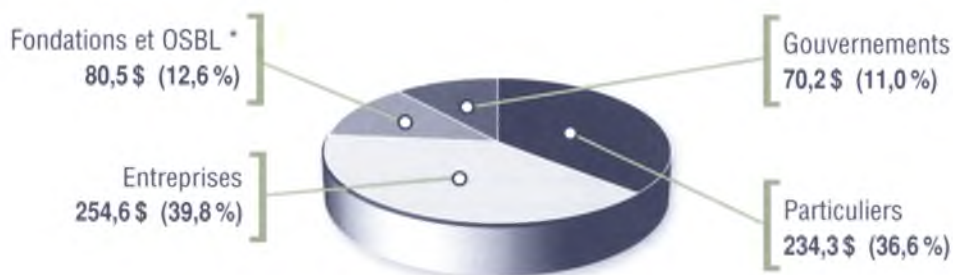
* En 2001-2002, un partenariat exceptionnel avec le Comité pour la protection du patrimoine de l'Île-des-Sœurs a permis d'augmenter les revenus nets de collecte de fonds de 298 800 \$ et de porter le rendement à 1,89 \$ de revenus par dollar dépensé.

Par ses activités et ses programmes de collecte de fonds, la Fondation sollicite tous les groupes de la société, des particuliers aux gouvernements. Au cours de l'exercice 2002-2003, notamment grâce au Fonds pour les espèces nordiques, les entreprises ont contribué pour près de 255 000 \$, soit 40 % des revenus provenant des efforts de collecte de fonds.

La Fondation de la faune a émis des reçus pour usage fiscal à 4 910 donateurs, qui ont effectué des dons d'une valeur totale de 202 800 \$ au cours de l'exercice 2002-2003.

PROVENANCE DES REVENUS DE COLLECTE DE FONDS 2002-2003

(en milliers de dollars)



* Organisme sans but lucratif.

Quelques éléments ont marqué l'année :

- Le Fonds pour les espèces nordiques a bénéficié de la conclusion de plusieurs partenariats d'affaires au cours de l'année 2002-2003. Une activité-bénéfice tenue à Québec le 11 mars sous la présidence de M. Richard Drouin, président du conseil d'administration d'Abitibi-Consolidated, jumelée aux contributions reçues de Kruger inc., du Conseil de l'industrie forestière du Québec, d'Abitibi-Consolidated, de Bowater, de Boralex et de l'Initiative boréale canadienne ont permis d'encaisser des contributions de 183 400 \$ en 2002-2003. En date du 31 mars 2003, les contributions versées ou engagées au bénéfice des habitats des espèces fauniques présentes dans le nord du Québec totalisent 633 000 \$. Les contributions financières des partenaires du fonds s'échelonnent sur une période de trois à cinq ans, ce qui assure un revenu stable permettant de soutenir des projets d'habitats à moyen et long termes. Ce partenariat initial entre Kruger, partenaire fondateur du Fonds, et la Fondation de la faune a été reconnu par le Conseil canadien de philanthropie comme un des dix meilleurs partenariats de l'année au Canada entre une entreprise privée et un organisme de charité.
- En mars 2003, la multinationale de l'aluminium Alcan inc. confirmait à la Fondation une contribution de 300 000 \$ répartie sur cinq ans pour soutenir des projets d'intervention relatifs à la biodiversité faunique. Cette contribution majeure a donné le coup d'envoi d'un nouveau fonds qui sera dédié à la biodiversité et aux habitats fauniques, notamment dans la partie méridionale du Québec.

- Pour la première fois de son histoire, la Fondation obtenait en 2002 une contribution majeure d'une fondation américaine, soit le PEW Charitable Trusts. La contribution versée par l'entremise de l'Initiative boréale canadienne, a été consacrée à des projets relatifs au caribou forestier de la forêt boréale du Québec.
- La Fondation a terminé au cours de l'exercice la vente des carrés de soie tirés de l'œuvre *L'oise blanche* du peintre Jean-Paul Riopelle. Les 279 carrés de soie vendus ont engendré, sur une période de quatre ans, des revenus de 54 100 \$ qui ont procuré à la Fondation un revenu net de 25 100 \$.



SYNTHÈSE DES RÉSULTATS 2002-2003

Enjeu	Objectif 2002-2003	Résultats 2002-2003	Commentaires	Atteinte de la cible
Consacrer un maximum de fonds aux projets d'intervention sur le terrain	Rétablir graduellement l'équilibre souhaité et consacrer aux interventions fauniques, en 2003-2004, un montant équivalent aux contributions annuelles reçues des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs.	Les sommes affectées à des projets fauniques ont été équivalentes à 105,5 % des contributions reçues des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs.	Le bon rendement de l'exercice est attribuable en partie à la création d'un fonds dédié au cerf de Virginie. Sans cet élément particulier, le taux d'affectation des contributions des utilisateurs à des projets fauniques aurait été quand même de 102,8 %.	Objectif atteint
Mise en valeur des habitats fauniques en milieu forestier	Accroître d'au moins 50 % les investissements pour la faune terrestre et aviaire en milieu forestier en vue d'atteindre un montant de 475 000 \$ pour l'exercice 2002-2003.	536 060 \$ ont été versés pour des projets pour la faune terrestre et aviaire en milieu forestier, soit une augmentation de 14,9 % par rapport à l'année précédente.	Les engagements pris par la Fondation au cours de l'exercice 2002-2003 pour soutenir de nouveaux projets en milieu forestier ont atteint 607 700 \$. Cela constitue un autre indice de l'accroissement des interventions en milieu forestier.	Objectif triennal atteint
Milieu aquatique – Espèces autres que les salmonidés	S'assurer que la part des investissements en milieu aquatique consacrée aux espèces autres que les salmonidés principalement présentes dans l'ouest de la province représente au moins 20 % des subventions consacrées au milieu aquatique à compter du 31 mars 2003.	187 900 \$ ont été versés pour des projets relatifs aux habitats des espèces autres que les salmonidés, soit 21,5 % des sommes versées pour l'ensemble des projets aquatiques.	Les investissements pour des espèces autres que les salmonidés devraient se maintenir, puisque les sommes engagées pour ces projets au 31 mars 2003 représentent environ 25 % du total des sommes réservées pour des projets aquatiques.	Objectif atteint
Milieu aquatique – Entretien des aménagements réalisés	Pour l'exercice 2002-2003 : 80 % des projets d'aménagement aquatique réalisés au cours des trois années précédentes devront faire l'objet d'un entretien annuel.	59 promoteurs sur les 101 concernés (58,4 %) ont fait un rapport d'entretien des aménagements aquatiques qu'ils ont réalisés au cours des trois années précédentes.	L'indicateur retenu pour mesurer l'atteinte de cet objectif pourrait ne pas refléter la réalité sur le terrain ; des promoteurs peuvent en effet produire un rapport d'entretien sans avoir effectué les travaux ou vice versa. Cet objectif n'a pas été retenu dans le plan triennal 2003-2006, mais des mesures appropriées de suivi seront prises.	Objectif triennal non atteint
Milieux urbain et périurbain – Protection et mise en valeur des habitats fauniques	S'assurer qu'au moins 90 % des nouvelles interventions en milieux urbain et périurbain acceptées au cours de la période 2001-2004 s'inscrivent dans la stratégie d'intervention pour les habitats fauniques en milieux urbain et périurbain.	Cinq nouveaux projets ont été acceptés pour un montant de 35 000 \$. Tous ces projets s'inscrivent dans les orientations de la stratégie et concernent les habitats du poisson ou la protection de zones humides.	En date du 31 mars 2003, 95 % des engagements contractés pour des projets en milieu urbain sont conformes à la stratégie et concernent les habitats du poisson et des oiseaux indigènes.	Objectif triennal en voie d'être atteint
Milieu agricole – Conservation et mise en valeur des habitats aquatiques	S'assurer qu'au moins 90 % des nouvelles interventions en milieu agricole acceptées au cours de la période 2002-2005 s'inscrivent dans la stratégie d'intervention dans les cours d'eau en milieu agricole.	Vingt et un nouveaux projets ont été acceptés en milieu agricole en 2002-2003. Douze de ces projets s'inscrivent dans les orientations de la stratégie. L'aide financière qui leur a été octroyée représente 74 % du total des sommes allouées au milieu agricole.	Depuis l'adoption de la stratégie le 22 novembre 2002, cinq nouveaux projets ont été acceptés et 90 % des sommes réservées sont conformes à la stratégie d'intervention dans les cours d'eau en milieu agricole.	Objectif triennal en voie d'être atteint
Recrutement de nouveaux adeptes de la pêche	Initier 25 000 jeunes à la pêche au cours de la période triennale 2001-2004 en maintenant à 160 000 \$ le budget du programme Pêche en herbe.	10 647 jeunes ont été initiés à la pêche et ont reçu leur certificat Pêche en herbe qui leur permettra de pêcher sans permis de pêche jusqu'à l'âge de 18 ans.	Au cours des deux premières années de la période, près de 20 000 jeunes ont reçus leur certificat Pêche en herbe.	Objectif triennal en voie d'être atteint
Diversification et accroissement des revenus	Accroître annuellement le rendement des activités de collecte de fonds pour engendrer en 2003-2004 un revenu net de 200 000 \$ avec un rendement d'au moins 1,50 \$ de revenus pour chaque dollar dépensé.	Les revenus nets de la collecte de fonds sont de 178 300 \$, ce qui représente un rendement de 1,39 \$ de revenus par dollar dépensé.	Au cours de la période 1998-2003, les revenus nets de collecte de fonds se sont accrus de 144 %, soit en moyenne de 25 % par année.	Objectif triennal en voie d'être atteint

4.4 Autres activités

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2003, la Fondation est intervenue dans d'autres secteurs d'activité pour soutenir des projets de création d'emplois, pour favoriser le maintien de la biodiversité et pour promouvoir l'aménagement intégré des ressources.

Emplois-nature

Grâce à la contribution financière du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, gestionnaire du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail, la Fondation a poursuivi son programme Emplois-nature et a versé, au cours de l'année 2002-2003, des subventions salariales de 153 000 \$.

Soucieuse de maintenir auprès de ses partenaires son programme Emplois-nature, la Fondation a formé un consortium avec dix partenaires représentant 250 organismes locaux et a déposé une demande d'aide financière au Fonds jeunesse Québec pour la création de 157 emplois reliés à la faune et aux habitats.

Biodiversité

La Fondation a poursuivi, en 2002-2003, sa contribution aux efforts et aux engagements gouvernementaux en matière de préservation de la biodiversité. Une aide financière de 450 000 \$ a été réservée pour soutenir la réalisation de 25 projets relatifs aux habitats d'espèces dont la situation est jugée préoccupante ou de celles qui ne sont pas prélevées. Parmi les projets les plus importants notons :

- l'acquisition de connaissances en vue d'évaluer des scénarios d'aménagement forestier qui sont les mieux adaptés pour minimiser l'impact des mesures d'aménagement sur l'habitat du caribou forestier et sur la possibilité annuelle de récolte de bois. Le projet réalisé par l'Université du Québec à Rimouski permettra d'assurer le maintien des hardes de caribous forestiers ;
- le département de biologie de l'Université Laval mettra au point des marqueurs moléculaires qui permettront d'obtenir des données plus précises concernant la diversité génétique de la population de chevalier cuirré, une espèce que l'on retrouve uniquement au Québec.

Bourses d'études

La Fondation a créé en 2002-2003 trois bourses annuelles d'études supérieures afin d'encourager les étudiants diplômés à s'engager dans des recherches visant soit à développer la gestion et l'aménagement intégrés des ressources forestières et fauniques, soit à concilier l'agriculture avec la conservation des habitats fauniques au Québec, soit à favoriser la protection, l'amélioration ou la restauration des habitats fauniques. Les trois bourses d'une valeur de 10 000 \$ chacune ont été créées et seront attribuées en collaboration avec l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, l'Ordre des agronomes du Québec et l'Association des biologistes du Québec.



5 ... Perspectives

2003-2004

Pour le prochain exercice, la Fondation maintiendra ses orientations stratégiques et ses priorités d'intervention en matière d'habitats fauniques. Elle intensifiera ses actions en milieux forestier, agricole et urbain dans un contexte de préservation de la biodiversité, de développement durable des ressources et de participation accrue des propriétaires aux efforts de conservation et de mise en valeur. Elle consolidera ses interventions sur les habitats des espèces fauniques, prélevées ou non, qui sont présentes dans les zones périurbaines, agricoles et nordiques. Enfin, elle maintiendra ses efforts afin de recruter de nouveaux adeptes aux activités de pêche et d'atténuer la désaffection des Québécoises et des Québécois pour cette activité récréative.

Soucieuse d'améliorer sans cesse son action en respectant le nouveau cadre de gestion par résultats, la Fondation s'est fixé des objectifs à atteindre pour 2003-2004. Les principaux thèmes retenus sont une continuité de ceux de l'exercice précédent, à savoir :

- réinvestir un maximum de fonds dans les interventions fauniques ;
- accroître le soutien de projets en milieu forestier ;
- accroître la part des subventions pour des projets de protection et de mise en valeur des habitats ;
- maintenir les sommes consacrées aux espèces aquatiques autres que les salmonidés ;
- mettre en application une stratégie d'intervention en milieux urbain et périurbain ;
- mettre en application une stratégie d'intervention en milieu agricole ;
- initier un plus grand nombre de jeunes à la pêche.

En matière de collecte de fonds, la Fondation accentuera ses efforts en vue d'accroître tant les revenus engendrés que le rendement obtenu sur ses investissements dans ce domaine. Les principaux axes de travail seront les suivants :

- la poursuite du développement du Fonds pour les espèces nordiques ;
- la mise en place d'un nouveau fonds pour la biodiversité et les habitats fauniques ;
- le resserrement des liens avec les particuliers qui soutiennent la Fondation.



Principaux donateurs

et partenaires de la Fondation

LES PARRAINS FONDATEURS

ALCAN INC.

FÉDÉRATION DES CAISSES
DES JARDINS DU QUÉBEC

HYDRO-QUÉBEC

MAISON SIMONS (LA)
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES
DE LA FAUNE ET DES PARCS
NUTRITE HYDRO AGRI CANADA
RSP HYDRO
TÉLÉVISION QUATRE-SAISONS

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES
HUMAINES CANADA
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
CANADA
DUCHESNE, ANDRÉ
ÉQUIPEMENT MALTAIS
BRASSARD MALTAIS INC.
EXCAVATION DE CHICOUTIMI INC.
FÉDÉRATION DES POURVOIRIES
DU QUÉBEC (FEN)
F. GILBERT LTÉE
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE
FONDATION CANADIENNE DE LA FAUNE
FONDATION FAMILLE ZELLERS
FORAMEC
FORESTIERS REBEC INC. (FEN)
FORTIN, RÉJEAN,
DONS EN MÉMOIRE DE +
GAUTHIER, JACQUES
GENIVAR
GÉRARD, ROBERT
GOURDEAU, JEAN
GRONDIN, JEAN-LUC
GROUPE CONSEIL SAGUENAY INC.
HÉLICOPTÈRES CANADIENS (FEN)
HILL, PETER
HOME DEPOT CANADA (FEN)
IONAS

LES PARRAINS

100 000 \$ et plus
cumulativement

CLOTILDE, MARIE-SOLEIL,
JEAN ET ANTOINE POULIOT (DT)

CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE
DU QUÉBEC (FEN)

FONDS DE LUTTE CONTRE
LA PAUVRETÉ PAR
LA RÉINSERTION AU TRAVAIL

HABITAT FAUNIQUE CANADA

KRUGER INC. (FEN)

MINISTÈRE DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC (DT)

SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS
DU QUÉBEC (FEN)

VISA DESJARDINS

De 10 000 \$ à 24 999 \$

BANQUE DE MONTRÉAL
BPR
BRASSEURS R.J.
CITÉ DE L'ÎLE DÉVELOPPEMENT INC.
ÉDITIONS VERSICOLORES
LE SOLEIL (FEN)
MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES
MRC FJORD DU SAGUENAY
MINISTÈRE DE LA RECHERCHE,
DES SCIENCES ET
DE LA TECHNOLOGIE (FEN)
NORANDA (FEN)
SÉCURITÉ FINANCIÈRE DESJARDINS
TOURISME QUÉBEC

LABORATOIRES SL (1981) INC. (LES)
LALUC, JOËLLE
LARENTE, CHARLES
LEFEBVRE, ISABELLE
MARCHÉ LOUISE MÉNARD
MDF LA BAIE
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET
DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET
DES SERVICES SOCIAUX (FEN)
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DES PÊCHERIES ET
DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
ET DU COMMERCE DU QUÉBEC
MINISTÈRE DES AFFAIRES INTER-
GOUVERNEMENTALES CANADIENNES
MINISTÈRE DES RÉGIONS
DU QUÉBEC (FEN)
MINISTÈRE DES RELATIONS
INTERNATIONALES DU QUÉBEC
MOSCATELLI, ENRICO
MUSÉE DE LA CIVILISATION
MUSKOL WILDLIFE AND FISHERIES
PRESERVATION FUND
OMR ALLIAGES INC.
OXYGÈNE COMMUNICATION
ET MARKETING (FEN)
PAPERBOARD JONQUIÈRE
PAPIERS STADACONA
PARCS CANADA
PARENT, ALAIN (FEN)

LES DONATEURS ET LES COMMANDITAIRES

De 25 000 \$ à 99 999 \$

ABITIBI-CONSOLIDATED (FEN)
ANONYME
BIOXEL PHARMA INC.
BORALEX (FEN)
BOWATER (FEN)
CANADIAN TIRE
CORPORATION PROMENT ET
LE GROUPE DES INVESTISSEMENTS
ÎLE DES SŒURS INC.
FONDATION EJLB
INITIATIVE BORÉALE CANADIENNE
(THE PEW CHARITABLE TRUSTS)
INTERNATIONAL LARDER MINERALS
JOURDAIN, MADELEINE B. (DT)

De 1 000 \$ à 9 999 \$

ACIER LEROUX INC.
ALIMENTATION COUCHE-TARD
ALLARD, BENOÎT (FEN)
ARTHURE
ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC,
HENRI-FRANÇOIS GAUTRIN
ASSOCIATION DE LA RIVIÈRE
SAINT-MARGUERITE
ASSOCIATION DES GARDIENS DE ZOO
DU QUÉBEC
AUDET, JEAN-MARIE
BANQUE NATIONALE DU CANADA
BANQUE NATIONALE DU CANADA
(CHICOUTIMI)
BELL MOBILITÉ
BENOÎT GIRARD MÉTAL INC.
BÉTON RÉGIONAL
BOUCHARD, ALAIN
BOUCHER, ANDRÉ
CAISSE DESJARDINS DES FONCTIONNAIRES
DU QUÉBEC (FEN)
CAISSE POPULAIRE SAINT-ROSE-DE-LIMA
(DT)
CANADIAN WASTE SERVICES INC.
CARON, BÉLANGER, ERNST & YOUNG
CARON, GHISLAIN
CEGERCO CONSTRUCTEUR INC.
CLUB CHAMBEAUX INC.
COMPAGNIE ASPHALTE LTÉE
COOPÉRATIVE FORESTIÈRE LATERRIÈRE
CÔTÉ, RICHARD
COUTURE, RICHARD
DALE PARIZEAU INTERNATIONAL
D'AMOURS, DENIS

PROJET RESCOUSSE
 RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ
 RUSSEL MÉTALS INC.
 RUTVANOWSKA, JOVAHANNA
 SAINT-AUBIN, ROGER
 SAMSON, BÉLAIR, DELOITTE & TOUCHE
 SCOTIA MCLCED
 SHEIKH, AAMIR
 SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
 SOCIÉTÉ MINIÈRE RAGLAN (FEN)
 STRUCTURES FORTAU
 STRUCTURES MÉTROPOLITAINES
 SUCCESSION RICHARD MORIN †
 TRACTO INC.
 VERSTER, GUY
 9062-9726 QC INC.

De 500 \$ à 999 \$

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES GROUPES
 D'ORNITHOLOGUES
 AUTOMOBILES PERRON INC.
 (CHICOUTIMI)
 BANQUE ROYALE
 BOLDUC, PAULETTE
 BOUCHARD, GILLES
 CAISSE POPULAIRE
 DES CHUTES MONTMORENCY
 CENTRE DU CAMION
 SAINT-PAUL FORD INC.
 CHAUVIN, CATHERINE
 CHIASSEON & THOMAS INC.
 CHIC PONTIAC-BUICK LTÉE
 COMPAGNIE DE GESTION HEUD LTÉE
 CONSEIL DU TRÉSOR
 CORPORATION RÉGIONALE
 D'INVESTISSEMENT AMISK INC.
 CÔTÉ, YVON
 D'ANJOU, PIERRE
 DOUVILLE, DENIS
 ELKEM MÉTAL CANADA INC.
 EXCAVATIONS ROGER PICHÉ (LES)
 FONTAINE, DENIS
 FOREST, SYLVAIN
 GAGNON, LYNDIA
 GARAGE RAYMOND LACHANCE
 GAUTHIER BÉDARD
 GDG ENVIRONNEMENT LTÉE
 GESTION IMMOBILIÈRE PAQUET
 GILBERT, RENAUD D.
 GROUPE CONSEIL ARTCAD 1990
 GROUPE SAVOIE
 HAMILTON GARREL, SUE
 HÉBERT, DANIEL
 ISOCO CONSTRUCTION INC.

LABELLE, LUC
 LACHANCE, ROLLAND
 LAMARRE, BERNARD
 LÉPINE, GUY
 MERCILLE, BENOÎT
 MORIN, RÉJEAN
 NOLICAM
 OUELLET, MARLÈNE
 PAPINEAU, GHISLAIN
 PICARD, PIERRE
 PIRELLI, CARLO
 PLURI-CAPITAL (PCI) INC.
 POMPES SANITAIRES
 GODIN & FILS (1982) INC.
 POURVOIRIE CLAUPARO INC.
 QUIRION VAN GENT, MONIQUE
 RAOUL BLACKBURN (1971) LTÉE
 RICARD, PAULINE
 SACERF DES PASSES INC.
 SAINT-JACQUES, MARIE
 SERVICE DE PNEUS POTVIN LTÉE
 SERVICES ENVIRONNEMENTAUX AES INC.
 SIMARD, PASCAL
 SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE
 LA SEIGNEURIE
 SOCIÉTÉ DU VIEUX-PORT DE MONTRÉAL
 SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE
 DE PROTECTION DES OISEAUX
 SUCCESSION CARDINAL-ROBILLARD †
 SUN LIFE DU CANADA
 SYNDICAT DES PRODUCTEURS
 DE BOIS DE L'ESTRIE
 TRANSPORT ALFRED BOIVIN INC.
 TRUELLE, MARC
 TUVICO

LÉGENDE :

FEN : partenaires et donateurs ayant
 contribué à la collecte pour le Fonds
 pour les espèces nordiques depuis
 2001-2002.

DT : Donateur d'un terrain.

† : Legs ou dons in memoriam.



« Activité-bénéfice du 11 mars 2003 à Québec »

CONTRIBUTIONS DES UTILISATEURS, DES MEMBRES ET DES ACHETEURS DE TIMBRES

Année après année, la Fondation de la faune du Québec peut compter sur un bassin important de souscripteurs individuels et corporatifs qui lui permet de soutenir financièrement des projets de conservation et de mise en valeur des habitats de la faune. En 2002-2003, ces souscripteurs étaient :

- les quelque 1 300 000 acquéreurs de permis de chasse, de pêche et de piégeage du Québec, dont une partie du coût d'achat du permis est versée à la Fondation ;
- les 4 547 détenteurs de la carte Nature VISA Desjardins, qui deviennent membres de la Fondation et lui versent une cotisation annuelle. La Fondation adresse un remerciement particulier aux 1 007 fidèles détenteurs de la carte VISA Nature depuis 14 ans ;
- les 199 membres de la Fondation, qui lui versent une cotisation annuelle ou mensuelle (sans détenir une carte VISA Nature) ;

Depuis 1988, la Fondation produit annuellement un timbre de collection à partir d'œuvres sélectionnées auprès de peintres animaliers québécois. La maison de philatélie Rousseau, à Montréal, et la Société canadienne des postes contribuent à la vente et à la promotion de ce produit unique. Des milliers de collectionneurs du timbre de conservation de la Fondation de la faune du Québec achètent annuellement ce produit original et de grande qualité.

LES PARTENAIRES D'AFFAIRES ET LES COMMANDITAIRES

Au fil des ans, la Fondation a réalisé divers accords de partenariat d'affaires. Ces ententes commerciales engendrent des revenus supplémentaires permettant à la Fondation de soutenir davantage de projets de protection et d'aménagement des habitats, ou encore de réaliser certains projets de sa propre initiative visant à sensibiliser le public.

Les programmes de redevances

La carte Nature VISA Desjardins

Depuis 1989, près de 1,2 million de dollars ont été recueillis pour les habitats de la faune grâce à cette carte de crédit affinité.



En effet, VISA Desjardins retourne à la Fondation les cotisations des adhérents, qui deviennent automatiquement membres de la Fondation, et lui verse un pourcentage de tous les achats effectués avec cette carte de crédit.

Les produits Sanctuaires des oiseaux

Sanctuaires des oiseaux

Depuis l'automne 2000, Nutrite Hydro Agri Canada remet à la Fondation une redevance sur les ventes de sa nouvelle gamme de graines pour les oiseaux sauvages Sanctuaires des oiseaux, en vente dans les quincailleries et les détaillants de produits de jardinage.

Ces sommes sont investies dans l'aménagement d'habitats pour la faune ailée.

Les bières Rescoussé et Escoussé

Les biologistes Alain Branchaud et Andrée Gendron sont à l'origine du Projet Rescoussé, initiateur de La Rescoussé, bière de dégustation produite par les Brasseurs R.J., vendue dans le réseau de la Société des alcools du Québec (SAQ). Les Brasseurs R.J., la SAQ et le Projet Rescoussé versent un pourcentage des revenus provenant de la vente de cette bière au programme.



Partenaire pour la biodiversité de la Fondation de la faune du Québec. Une deuxième bière de dégustation, l'Escoussé, est maintenant offerte dans le réseau des épiceries et des dépanneurs.

Les commanditaires des projets de la Fondation en 2002-2003

Pêche en herbe, saison 2002-2003
- CANADIAN TIRE

Activité-bénéfice au profit du Fonds pour les espèces nordiques, 11 mars 2003, Québec, sous la présidence d'honneur de M. Richard Drouin, président du conseil d'Abitibi-Consolidated.

Nous remercions les 250 participants qui ont contribué au succès de cette soirée ainsi que les nombreux commanditaires et les membres du comité de vente.

Les commanditaires majeurs

ABITIBI-CONSOLIDATED

HYDRO-QUÉBEC

MINISTÈRE DES RÉGIONS DU QUÉBEC

MINISTÈRE DES RESSOURCES
NATURELLES DE LA FAUNE
ET DES PARCS

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE
ET DES PARCS DU QUÉBEC

**Les commanditaires
de l'encan et du tirage
et commanditaires en services**

ATELIER DU MOUCHEUR
AUBERGE SAINT-ANTOINE
AVENTURE INUKSHUK
BIODÔME DE MONTRÉAL
BOUTIQUE BORÉAL DESIGN
CANARDS ILLIMITÉS
CHLOROPHYLLE
CONSEIL CANADIEN DE LA FOURRURE
CONSEIL DES MONTAGNAIS ESSIPIT
CORPORATE EXPRESS
CORPORATION DE GESTION DE LA
RIVIÈRE SAINT-JEAN-SAGUENAY
ECOMERTOURS NORD-SUD
E. LAURENT CHOCOLATIER BELGE
ÉDITIONS MICHEL QUINTIN
FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES
DU NOUVEAU-QUÉBEC
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE POUR
LE SAUMON ATLANTIQUE
FORÊT MODÈLE
DU BAS-SAINT-LAURENT
GALERIE 67
GID DESIGN
GILBERT, GUY
HORTIPAT
HYDRO-QUÉBEC
KRUGER
LATULIPPE
LE NATURALISTE
LE SOLEIL
LES AFFAIRES
LITHO-CHIC
MAISON SIMONS
MUSÉE DE LA CIVILISATION DE QUÉBEC
NUTRITE HYDRO AGRI CANADA
PARC AQUARIUM DU QUÉBEC
PROJET RESCOUSSE
QUÉBEC SCIENCE
RESTAURANT-TAVERNE MAGNAN
SIAMOIS GRAPHISME
SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET
DES PARCS DU QUÉBEC
SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS
DE PLEIN AIR DU QUÉBEC (SÉPAQ)

Le comité de vente

AMYOT, FRANÇOIS
BOUDREAULT, ANDRÉ
BRISSET DES NOS, JEAN
DORION, FRANCINE
DROUIN, RICHARD
DUCHARME, FRANÇOIS
DUCHESNE, ANDRÉ
DUHAIME, GILLES L.
GAUTHIER, JOHANNE, ING. F.
GAUVIN, JACQUES
MAGNY, ANDRÉ
MAILHOT, JEAN-PIERRE
MOREAU, PIERRE

*Les personnalités suivantes
ont généreusement contribué
à la promotion de diverses activités
de la Fondation :*

BEAUDIN, JEAN
BUSSIÈRES, PASCALE
DUBUC, ALAIN
LAPARÉ, LOUISE
L'ÉCUYER, PATRICE

*Les artistes suivants se sont associés
au programme du timbre de la
Fondation depuis 1988 :*

CARON, GHISLAIN
D'ANGELO, CLAUDIO
DAUMAS, JEAN-CHARLES
GAGNÉ, DANIEL
GÉRARD, ROBERT
GIRARD, PIERRE
GRENIER, DANIEL
GRONDIN, JEAN-LUC
LAMARCHE, MICHEL
LEDUC, PIERRE
PÉPIN, PATRICIA
RIOPELLE, JEAN-PAUL
ROY, CLODIN
TREMBLAY, CLAIRE
WOLPUT, PATRICE



*« Au cours de l'année 2002-2003, la Fondation a tenu
une activité-bénéfice à Québec sous la présidence d'honneur
de M. Richard Drouin, président du conseil d'Abitibi-Consolidated.
Cet événement a permis de réaliser un bénéfice net
de plus de 40 000 \$ pour la sauvegarde du caribou forestier. »*

LES PARTENAIRES PROMOTEURS DE PROJETS 2002-2003

ACTIVA ENVIRONNEMENT
AGENCE RÉGIONALE DE MISE
EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES
DE LA CHAUDIÈRE
AGENCE RÉGIONALE
DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS
PRIVÉES DES LAURENTIDES
AGENCE RÉGIONALE DE MISE
EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES
DU BAS-SAINT-LAURENT
AGENCE RÉGIONALE DE MISE
EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES
OUTAOUAISES
AMÉNAGEMENT FORESTIER
ET AGRICOLE DES SOMMETS INC.
APPALACHIAN CORRIDOR APPALACHIEN
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
DE SAINT-BASILE-DE-PORTRNEUF
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
DE LA RIVIÈRE BOSTONNAIS NORD
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
DU BAS-SAGUENAY
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
LES BALBUZARDS
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
LESUEUR INC. (ZEC LESUEUR)
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
NORDIQUE (ZEC NORDIQUE)
ASSOCIATION DE CHASSE, PÊCHE ET
VILLÉGIATURE DU TAWACHICHE INC.
(ZEC TAWACHICHE)
ASSOCIATION DE CHASSEURS
ET PÊCHEURS DE LA
RIVIÈRE DUMOINE INC. (ZEC DUMOINE)
ASSOCIATION DE PROTECTION DE LA
RIVIÈRE MOISIE INC.
(ZEC DE LA RIVIÈRE MOISIE)
ASSOCIATION DES CHASSEURS ET
PÊCHEURS DE L'ESTRIE INC.
(RIVIÈRE YAMASKA)
ASSOCIATION DES PÊCHEURS SPORTIFS
DE LA RIVIÈRE À MARS INC.
(ZEC DE LA RIVIÈRE-À-MARS)
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES
DU LAC VICEROY (LAC VERT)
ASSOCIATION DES RIVERAINS
DU LAC AYLMEYER
ASSOCIATION DES SAUVAGINIERS
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
ASSOCIATION FAUNIQUE KIPAWA INC.
(ZEC KIPAWA)
ASSOCIATION NATURE INC.
(ZEC CHAPEAU DE PAILLE)
ASSOCIATION SPORTIVE CHASSE ET PÊCHE
DE LA BAIE-DES-CHALEURS
BEAULIEU, GAUMOND, MERCIER INC.
BUREAU D'ÉCOLOGIE APPLIQUÉE
CENTRE D'ÉTUDES NORDIQUES
CENTRE D'INTERPRÉTATION DU MILIEU
ÉCOLOGIQUE DU HAUT-RICHELIEU
CENTRE D'INTERPRÉTATION DU SAUMON
ATLANTIQUE (CISA)

CENTRE QUÉBÉCOIS DU DROIT
DE L'ENVIRONNEMENT
CENTRE SAINT-LAURENT-
ENVIRONNEMENT CANADA
CHABOT, POMERLEAU ET ASSOCIÉS
CLUB DE GESTION DES SOLS
DU TEMISCOUATA
CLUB OPTIMISTE MONTRÉAL COLOMBO
CLUBS-CONSEILS
EN AGROENVIRONNEMENT
COMITÉ DE BASSIN
DE LA RIVIÈRE FOUQUETTE
COMITÉ DE CONCERTATION
ET DE VALORISATION DU BASSIN
DE LA RIVIÈRE RICHELIEU (COVABAR)
COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT
DE CHICOUTIMI
COMITÉ DE PROTECTION DU MARAIS
DE KINGSBURY (MAKI)
COMITÉ DE RESTAURATION
DE LA RIVIÈRE ETCHÉMIN
COMITÉ DE VALORISATION
DE LA RIVIÈRE BEAUPORT
COMITÉ ZIP ALMA-JONQUIÈRE
COMITÉ ZIP DE QUÉBEC
COMITÉ ZIP DU LAC SAINT-PIERRE
CONSEIL RÉGIONAL
DE L'ENVIRONNEMENT
DE LA CAPITALE-NATIONALE
CONSEILLERS FORESTIERS
DE LA RÉGION DE QUÉBEC INC.
CONSERVATION DE LA NATURE -
RÉGION DU QUÉBEC
CONSULTANTS FORESTIERS
PANAXE INC.
CORPORATION AGRO-FORESTIÈRE
TRANSCONTINENTALE INC.
CORPORATION D'AMÉNAGEMENT
ET DE PROTECTION
DE LA RIVIÈRE SAINTE-ANNE
CORPORATION DE CONSERVATION
DU BOISÉ DE JOHNVILLE
CORPORATION DE GESTION
DE LA FORÊT DE L'AIGLE
CORPORATION DE GESTION DE LA PÊCHE
SPORTIVE DE LA RIVIÈRE MITIS
(ZEC DE LA RIVIÈRE-MITIS)
CORPORATION DE GESTION
DES RIVIÈRES MATAPÉDIA
ET PATAPÉDIA
CORPORATION DE L'AMÉNAGEMENT
DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION
CORPORATION DE PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT DE SEPT-ÎLES
DOMTAR INC.
FÉDÉRATION DES POURVOIRIES
DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS
DE BOIS DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DES TRAPPEURS
GESTIONNAIRES DU QUÉBEC
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA FAUNE
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
DES GESTIONNAIRES DE ZECs
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
POUR LE SAUMON ATLANTIQUE

FONDATION HÉRITAGE FAUNE
FORÊT MODÈLE CRIE DE WASWANIPI
FORÊT MODÈLE
DU BAS-SAINT-LAURENT
GENIVAR
GESTION COMMUNAUTAIRE GUÉRIN
GROUPE CONSEIL AGRICOLE
PIEKOUAGAN
GROUPE DE RECHERCHE ET ÉDUCATION
SUR LES MAMMIFÈRES MARINS,
GREMM
GROUPE D'INTERVENTION DE
RESTAURATION DE LA RIVIÈRE BOYER
GROUPE FORESTIER INTECH INC.
GROUPE OPTION-VERTE
GROUPEMENT FORESTIER
BAIE-DES-CHALEURS
GROUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF
DE SAINT-FRANÇOIS INC.
GROUPEMENT FORESTIER
DE KAMOURASKA INC.
GROUPEMENT FORESTIER
DE NICOLET-YAMASKA INC.
GROUPEMENT FORESTIER
DU HAUT-YAMASKA INC.
GROUPEMENT FORESTIER
DU PONTIAC INC.
GROUPEMENT FORESTIER ET AGRICOLE
DE BEAUCE-SUD INC.
HÉRITAGE SAINT-BERNARD
INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE (INRS-EAU)
INSTITUT QUÉBÉCOIS D'AMÉNAGEMENT
DE LA FORÊT FEUILLUE
LES CONSEILLERS FORESTIERS
DE L'OUTAOUAIS
LISTUGUJ M'GMAQ GOVERNMENT
MARCOUX-FILION, HÉLÈNE, ING.F.
MOUVEMENT VERT MAURICIE
MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUGUSTIN
DE WOBURN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PRIME
MUSÉE DE LA CIVILISATION
NATION MICMAC DE GESGAPEGIAC
NATURE-ACTION QUÉBEC
NAYUMIVIK LANDHOLDING
CORPORATION
OFFICE DES PRODUCTEURS DE BOIS
DE LA GATINEAU
PARC DE LA JACQUES-CARTIER
PESCA ENVIRONNEMENT
REGROUPEMENT DES PROPRIÉTAIRES
DU MARAIS DE GRONDINES
REGROUPEMENT DES SOCIÉTÉS
D'AMÉNAGEMENT FORESTIER
DU QUÉBEC
RÉSEAU D'OR
RÉSERVE FAUNIQUE DE MASTIGOUCHE
RÉSERVE FAUNIQUE DE PORTNEUF
RÉSERVE FAUNIQUE DES CHIC-CHOCs
RÉSERVE FAUNIQUE DES LAURENTIDES
RÉSERVE FAUNIQUE DU SAINT-AURICE
RÉSERVE FAUNIQUE PAPINEAU-LABELLE
RÉSERVE FAUNIQUE
PORT-CARTIER-SEPT-ÎLES
RÉSERVE FAUNIQUE ROUGE-MATAWIN
SEIGNEURIE DU TRITON (RFGVQ) INC.

SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT
DE LA COLLECTIVITÉ DE CHARLEVOIX
SOCIÉTÉ DE CONSERVATION
DE SAINT-BARTHÉLEMY-
SAINT-JOSEPH-DE-MASKINONGÉ
(SCOBAJM)
SOCIÉTÉ DE CONSERVATION ET
D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA
RIVIÈRE CHÂTEAUGUAY (SCABRIC)
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT
DES NASKAPIS
SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA FAUNE
DE KAMOURASKA
SOCIÉTÉ DE GESTION
DE LA RIVIÈRE MATANE
SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET
DES PARCS DU QUÉBEC
SOCIÉTÉ DE L'ARBRE DU QUÉBEC
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION
DES RESSOURCES AGRO-FORESTIÈRES
DE LABELLE INC.
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION
DES RESSOURCES DE LA NEIGETTE INC.
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION
DES RESSOURCES DE LA VALLÉE INC.
SOCIÉTÉ D'INITIATIVE ÉCONOMIQUE ET
TOURISTIQUE DU LAC CHAMPLAIN
SOCIÉTÉ MAKIVIK
SOCIÉTÉ SYLVICOLE D'ARTHABASKA-
DRUMMOND
SOCIÉTÉ SYLVICOLE
DE LA HAUTE-GATINEAU
SOCIÉTÉ SYLVICOLE DES LAURENTIDES
SYLVA CROISSANCE INC.
SYLVEST INC.
UNION QUÉBÉCOISE POUR
LA CONSERVATION DE LA NATURE
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
UNIVERSITÉ LAVAL
VALIQUETTE, PIERRE, ING.F.
VIAU, JEAN, ING.F.
VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC
VISION FORÊT
ZEC CHAPAIS ET RIVIÈRE OUELLE
ZEC DE LA RIVIÈRE-MATANE

LES PROMOTEURS DE PROJETS PÊCHE EN HERBE 2002-2003

39^e GROUPE MONT ET RIVIÈRES
AILES VERTES DE CAP-TOURMENTE
DE CANARDS ILLIMITÉS
ASSOCIATION ATHLÉTIQUE ET
SOCIALE HULL-VOLANT
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
DE LAC-DU-CERF
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
DE MASCOUCHE
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
DE SAINTE-JULIE
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
DE VAL-D'OR
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
DES EMPLOYÉS DE VILLE
DE LAVAL INC.
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE ET
CONSERVATION DE DESBIENS INC.
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
L'ANSE-SAINT-JEAN INC.
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
PAPINEAU INC.
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
SAINTE-CÉCILE
ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE
DE LA SARRÉ INC.
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
CHICOUTIMI JEUNESSE
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
DE METGERMETTE-NORD INC.
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
DE PLESSISVILLE INC.
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
DE PORT-CARTIER
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
MAISON DE PIERRE INC.
(ZEC MAISON DE PIERRE)
ASSOCIATION DE CONSERVATION,
CHASSE ET PÊCHE DU LAC BROMONT
ASSOCIATION DE LOISIR, PLEIN AIR,
CHASSE ET PÊCHE BASELEY INC.
ASSOCIATION DES AGENTS
DE CONSERVATION DE LA FAUNE
DE L'ESTRIE INC.
ASSOCIATION DES AMATEURS CHASSE ET
PÊCHE ALOUETTE DE MONTPELLIER
ASSOCIATION DES CHASSEURS ET
PÊCHEURS DE L'ESTRIE (ACPE)
ASSOCIATION DES CHASSEURS ET
PÊCHEURS DE MATANE INC.
ASSOCIATION DES CHASSEURS ET
PÊCHEURS ROUYN-NORANDA
ASSOCIATION DU LAC CHAPLEAU
ASSOCIATION LOISIRS, CHASSE ET PÊCHE
DU TERRITOIRE LIBRE,
SECTEUR PIED-DES-MONTS
ASSOCIATION LPFQ LES BONS AMIS INC.
ASSOCIATION ORIGN'ARC SAINT-DONAT
ASSOCIATION PLEIN AIR DU LAC PIERRE
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT DU LAC DES
FRANÇAIS
ASSOCIATION SPORTIVE CHASSE ET PÊCHE
BAIE-DES-CHALEURS
ASSOCIATION SPORTIVE CHASSE ET PÊCHE
SAINTE-CLOTILDE

BASE DE PLEIN AIR PERCE-NEIGE
CHAMBRE DE COMMERCE
DE SAINTE-ADÈLE
CLUB CHASSE ET PÊCHE 1985 INC.
CLUB CHASSE ET PÊCHE D'AMOS
CLUB CHASSE ET PÊCHE SENNETERRE
CLUB DE CHASSE ET PÊCHE
LES MOUSQUETAIRES
CLUB DE CONSERVATION, DE CHASSE ET
DE PÊCHE MEMPHREMAGOG INC.
CLUB DE PÊCHE SPORTIVE MERUIMTICOOK
CLUB DU SPORTSMAN, BEAUCEVILLE INC.
CLUB KIWANIS DE CHIBOUGAMAU INC.
CLUB OPTIMISTE DE TOURAINE INC.
CLUB OPTIMISTE L'ISLE-VERTE INC.
CLUB OPTIMISTE
SAINT-CHARLES DE LONGUEUIL INC.
CLUB RICHELIEU
COMITÉ DE RESTAURATION
DE LA RIVIÈRE ETCHEMIN (CRRE)
COMITÉ DE VALORISATION
DE LA RIVIÈRE BEAUPORT
COMITÉ DES CITOYENS
DE POINTE-FORTUNE
COMITÉ DES LOISIRS DE DUPARQUET
COMITÉ D'HYGIÈNE ET D'AMÉNAGEMENT
DES RIVIÈRES MAGOG ET
SAINT-FRANÇOIS (CHARMES)
COMMISSION SCOLAIRE ROUYN-NORANDA
CORPORATION D'AMÉNAGEMENT ET
DE PROTECTION DE LA SAINTE-ANNE
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE DU PARC BIENCOURT
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
SOCIO-ÉCONOMIQUE
DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY
CORPORATION DE GESTION
RIVIÈRE SAINT-JEAN-SAGUENAY
CORPORATION DE L'AMÉNAGEMENT
DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION (CARA)
CORPORATION MUNICIPALE
DE VILLE POHÉNÉGAMOOK
CORPORATION POUR LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT À MIRABEL
(CPEM) INC.
DISTRICT SCOUT DE SAINT-JÉRÔME
DISTRICT SCOUT SAGUENAY
(SECTION LOUVETEAUX)
LES ROIS DE LA JUNGLE
ÉCOLE BON PASTEUR
ÉCOLE BORÉALE
ÉCOLE DE L'ÉTINCELLE
ÉCOLE MARIE-ASSOMPTION
ÉCOLE SAINT-BARTHÉLEMY
ÉCOLE SAINT-LUC DE BARNSTON
ÉCOLE SECONDAIRE LE TREMPLIN
ÉCOLE SECONDAIRE LE TREMPLIN,
ÉCOLE SAINT-CHARLES,
FESTIVAL PRINTANIER
DE SAINTE-GENEVIÈVE DE BATISCAN
ENVIRONNEMENT
PLEIN-AIR CHASSE PÊCHE INC.
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA FAUNE
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
POUR LE SAUMON ATLANTIQUE
FESTIVAL DE LA TRUITE MOUCHETÉE
DE SAINT-ALEXIS
FESTIVAL DU DORÉ BAIE-JAMES
FORÊT ET RECHERCHE HARRICANA
GROUPE SCOUT DE PINTENDRE
(DISTRICT RIVE-SUD-BEAUCE) INC.

GROUPE SCOUT SAINTS-MARTYRS-
 SAINTE-FAMILLE VICTORIAVILLE
 GROUPE SCOUTS DE VILLE-MARIE - UNITÉ
 LOUVETEAUX, MEUTES DES LYNX
 HÉRITAGE SAINT-BERNARD
 INTREPIDES DES DEUX-MONTAGNES INC.
 JEUNESSE EN PÊCHE
 LA FLÈCHE BRISÉE DE WINDSOR/
 RÉGION LOISIRS
 DE SAINT-ALEXANDRE-DES-LACS INC.
 MAISON DES JEUNES
 DE SAINT-FÉLIX-D'OTIS
 MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR
 MUNICIPALITÉ DE DUHAMEL
 MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES
 MUNICIPALITÉ
 DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE
 ORDRE DES CHEVALIERS
 DE SAINT-HUBERT
 PARC MARIE-VICTORIN INC.
 PATRO DE FORT-COULONGE-MANSFIELD
 PÊCHE EN VILLE (1994) INC.
 SCOUTS SAINT-MATHIEU
 SOCIÉTÉ BEAUCERONNE
 DE GESTION FAUNIQUE INC. (ZEC JARO)
 SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA
 RIVIÈRE-AUX-SABLES JONQUIÈRE INC.
 SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET
 DES PARCS DU QUÉBEC
 SOCIÉTÉ DE LA PROMENADE BELLERIVE
 SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS
 DE PLEIN AIR DU QUÉBEC (SÉPAQ)
 SOCIÉTÉ MAURICIENNE DES PÊCHEURS
 À LA MOUCHE INC.
 TERRITOIRE MAR-RIN INC.
 TOURNOI DE PÊCHE SPORTIVE ET
 FAMILIALE DE DRUMMONDVILLE INC.
 VILLE DE GATINEAU (SECTEUR HULL)
 VILLE DE HUDSON
 VILLE DE LA TUQUE
 VILLE DE MONTMAGNY -
 SERVICE DES LOISIRS
 VILLE DE QUÉBEC -
 POINT DE SERVICE VAL-BÉLAIR
 VILLE DE ROUYN-NORANDA
 VILLE DE SAINT-GEORGES - SERVICE DES
 LOISIRS ET DE LA CULTURE
 VILLE DE SHAWINIGAN

La Fondation de la faune du Québec est jumelée à l'Association de préfiguration pour la création de la Fondation Saumon, dont le siège social est situé en Haute-Loire, France.

LES AUTRES PARTENAIRES

Plusieurs organismes apportent une aide très importante à la Fondation dans ses projets de protection d'habitats fauniques en acceptant d'aménager, de gérer et de surveiller les sites qu'elle a acquis ou en acceptant d'en devenir propriétaires.

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION
 DE L'ENVIRONNEMENT
 DU LAC SAINT-CHARLES INC.
 CANARDS ILLIMITÉS CANADA
 CENTRE D'INTERPRÉTATION
 DES BATTURES ET DE RÉHABILITATION
 DES OISEAUX DE SAINT-FULGENCE INC.
 CORPORATION DE GESTION DU PETIT
 MARAIS DE SAINT-GÉDÉON INC.
 CORPORATION HÉRITAGE
 SAINT-BERNARD INC.
 SOCIÉTÉ CANADIENNE POUR
 LA CONSERVATION DE LA NATURE -
 DIVISION DU QUÉBEC INC.
 SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT
 DE BAIE LAVALLIÈRE INC.
 SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT,
 DE RÉCRÉATION ET DE CONSERVATION
 DE L'ENVIRONNEMENT
 DU LAC SAINT-PIERRE INC.
 SOCIÉTÉ DE CONSERVATION
 DE SAINT-BARTHÉLEMY ET
 SAINT-JOSEPH-DE-MASKINONGÉ INC.
 SOCIÉTÉ DE CONSERVATION,
 D'INTERPRÉTATION ET DE RECHERCHE
 DE BERTHIER ET SES ÎLES INC.
 SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA FAUNE
 DE KAMOURASKA INC.
 SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE
 DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT INC.
 SOCIÉTÉ PROVANCHER D'HISTOIRE
 NATURELLE DU CANADA INC.
 VILLE DE BEAUPRÉ
 VILLE DE BOUCHERVILLE

Les agences régionales suivantes participent au Programme d'aide à l'aménagement des ravages de cerfs de Virginie (PAAR) en assurant le suivi auprès des conseillers forestiers et en versant une contribution financière par l'entremise de leur programme d'aide à la forêt privée :

AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE
 AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS
 AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR
 DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE
 AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR
 DES FORÊTS PRIVÉES
 DE LA CHAUDIÈRE
 AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR
 DES FORÊTS PRIVÉES DE LANAUDIÈRE
 AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR
 DES FORÊTS PRIVÉES
 DES LAURENTIDES
 AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR
 DES FORÊTS PRIVÉES
 DU BAS-SAINT-LAURENT
 AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR
 DES FORÊTS PRIVÉES OUTAOUAISES



Rapport de la direction

Les états financiers de la Fondation de la faune du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Fondation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Fondation conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Le président-directeur général,



Bernard Beaudin
Sainte-Foy, le 16 mai 2003

Rapport du vérificateur

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Fondation de la faune du Québec au 31 mars 2003 et l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,



Doris Paradis, CA
Québec, le 16 mai 2003

Résultats et évolution des soldes de fonds

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	Fonds de fonctionnement		Fonds des immobilisations		Total	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002
PRODUITS						
Contributions perçues sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage	2 987 532 \$	2 980 923 \$	- \$	- \$	2 987 532 \$	2 980 923 \$
Contributions du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail	164 875	781 459	-	-	164 875	781 459
Collectes de fonds (note 3)	639 599	896 422	-	-	639 599	896 422
Autres contributions (note 3)	364 428	207 376	21 573	122 274	386 001	329 650
Intérêts et autres	82 246	66 927	5 387	31 786	87 633	98 713
	<u>4 238 680</u>	<u>4 933 107</u>	<u>26 960</u>	<u>154 060</u>	<u>4 265 640</u>	<u>5 087 167</u>
CHARGES (note 4)						
Coût des projets fauniques	3 121 797	3 160 835	62 527	412 420	3 184 324	3 573 255
Coût des projets de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail	152 931	734 871	-	-	152 931	734 871
Frais de collectes de fonds	461 315	474 836	-	-	461 315	474 836
Frais d'administration	487 386	447 257	-	-	487 386	447 257
	<u>4 223 429</u>	<u>4 817 799</u>	<u>62 527</u>	<u>412 420</u>	<u>4 285 956</u>	<u>5 230 219</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	15 251	115 308	(35 567)	(258 360)	(20 316)	(143 052)
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT	1 300 278	1 234 970	2 451 168	2 659 528	3 751 446	3 894 498
Transferts interfonds	(50 000)	(50 000)	50 000	50 000	-	-
SOLDES DE FONDS À LA FIN	<u>1 265 529 \$</u>	<u>1 300 278 \$</u>	<u>2 465 601 \$</u>	<u>2 451 168 \$</u>	<u>3 731 130 \$</u>	<u>3 751 446 \$</u>

Bilan

Au 31 mars 2003

	2003		2002
	Fonds de fonctionnement	Fonds des immobilisations	Total
ACTIF			
À court terme			
Encaisse	- \$	6 763 \$	6 763 \$
Dépôts à terme (1,5% à 6,45%)	764 610	185 901	950 511
Intérêts courus	42 698	4 124	46 822
Débiteurs (note 5)	370 067	4 727	374 794
Stocks	25 341	-	25 341
Frais payés d'avance	13 618	8 893	22 511
	1 216 334	210 408	1 426 742
Placements (note 6)	400 000	-	400 000
Immobilisations (note 7)	113 998	2 255 193	2 369 191
	1 730 332 \$	2 465 601 \$	4 195 933 \$
DÉPÔTS - PROJETS FAUNIQUES (note 8)			
PASSIF			
À court terme			
Découvert bancaire	109 757 \$	- \$	109 757 \$
Créditeurs et frais courus	257 427	-	257 427
Produits reportés	6 116	-	6 116
Contributions reportées (note 9)	91 503	-	91 503
	464 803	-	464 803
SOLDES DE FONDS :			
Investis en immobilisations	113 998	2 255 193	2 369 191
Affectations à des projets fauniques (note 10)	1 151 531	7 500	1 159 031
Solde disponible	-	202 908	202 908
	1 265 529	2 465 601	3 731 130
	1 730 332 \$	2 465 601 \$	4 195 933 \$

ENGAGEMENTS (note 11)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Philippe Gaul

Jean-François La

Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003		2002
	Fonds de fonctionnement	Fonds des immobilisations	Total
Activités d'exploitation			
Rentrées de fonds			
Contributions - utilisateurs, partenaires, clients et membres	3 723 215 \$	5 000 \$	3 728 215 \$
Contributions du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail et autres contributions gouvernementales	509 600	94 301	603 901
Intérêts reçus et autres	64 944	25 523	90 467
Sorties de fonds			
Contributions aux projets	(2 695 389)	(250)	(2 695 639)
Fournisseurs et membres du personnel	(1 569 599)	(63 487)	(1 633 086)
Intérêts versés	(2 239)	-	(2 239)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	30 532	61 087	91 619
Activités d'investissement			
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement :			
Acquisitions d'immobilisations	(20 812)	-	(20 812)
Activités de financement			
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités de financement :			
Transfert interfonds	(50 000)	50 000	-
(Diminution) augmentation des espèces et quasi-espèces	(40 280)	111 087	70 807
Espèces et quasi-espèces au début	695 133	81 577	776 710
Espèces et quasi-espèces à la fin *	654 853 \$	192 664 \$	847 517 \$

* Les espèces et quasi-espèces comprennent l'encaisse (découvert bancaire) et les dépôts à terme.

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Fondation de la faune du Québec, corporation sans but lucratif instituée par la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (L.R.Q., chapitre C-61.1) a pour fonctions de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

La Fondation est reconnue comme étant un organisme de bienfaisance en vertu des lois sur le revenu provincial et fédéral, elle n'est pas assujettie aux impôts.

Une contribution pour le financement de la Fondation, dont le montant est fixé par règlement du gouvernement, est perçue et versée à la Fondation par la Société de la faune et des parcs du Québec sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage vendus.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Fondation ont été préparés par la direction de la Fondation selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Le fonds de fonctionnement rend compte des opérations courantes de la Fondation.

Le fonds des immobilisations rend compte des opérations afférentes aux acquisitions de terrains et de droits d'aménagement à des fins de protection des habitats fauniques. L'actif net de la Fondation, autre que les terrains, droits d'aménagement et immobilisations est réservé à l'acquisition d'immobilisations pour la Fondation ou pour des tiers et au paiement des frais afférents. Ces immobilisations ne peuvent être aliénées, en tout ou en partie, sans l'accord des partenaires qui ont contribué à leur acquisition. Ce fonds constitue donc un fonds affecté.

Constatation des apports

La Fondation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont constatés à titre de produits du fonds de fonctionnement dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports et les intérêts affectés aux immobilisations sont constatés à titre de produits du fonds des immobilisations.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont souscrits.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Équipements - Les équipements sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire aux taux de 20 et 33 1/3 %.

Œuvres d'art - Les œuvres d'art sont comptabilisées au coût, à l'exception de celles reçues à titre gratuit ou en contrepartie de services rendus, lesquelles sont comptabilisées, à la date d'acquisition, à leur valeur marchande estimative. Elles ne sont pas amorties.

Terrains - Les terrains sont comptabilisés au coût, à l'exception de ceux reçus à titre gratuit qui sont comptabilisés, à la date d'acquisition, à leur valeur marchande estimative ou à une valeur basée sur leur évaluation municipale.

Droits d'aménagement - Les droits d'aménagement détenus en vertu d'actes de servitude faunique sont comptabilisés au coût. Ils ne sont pas amortis.

Espèces et quasi-espèces

La politique de l'entité consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires, le découvert bancaire et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Régimes de retraite

La Fondation participe aux régimes interentreprises gouvernementaux à prestations déterminées. N'ayant pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées, la Fondation applique la comptabilité des régimes à cotisations déterminées.

3. COLLECTES DE FONDS ET AUTRES CONTRIBUTIONS

	2003			2002
	Collectes de fonds	Autres contributions		Total
		Fonctionnement	Immobilisations	
Gouvernements et municipalités	70 243 \$	155 197 \$	18 446 \$	243 886 \$
Particuliers	234 267	24 131	-	258 398
Fondations et OSBL	80 501	180 818	3 127	264 446
Entreprises	254 588	4 282	-	258 870
	<u>639 599 \$</u>	<u>364 428 \$</u>	<u>21 573 \$</u>	<u>1 025 600 \$</u>
				<u>1 226 072 \$</u>

4. CHARGES

FONDS DE FONCTIONNEMENT

Coûts des projets fauniques

Contributions :

Projets de partenaires relatifs aux habitats	1 914 786 \$	1 961 662 \$
Projets de la Fondation relatifs aux habitats *	97 281	151 055
Projets relatifs à la pêche et à la relève	570 958	589 876
Traitements et avantages sociaux	456 991	370 120
Honoraires professionnels	280	2 344
Déplacements	11 817	9 025
Réunions, congrès et perfectionnement	7 441	3 833
Publicité et promotion	51 168	59 040
Impression et frais de bureau	8 154	8 403
Mobilier et équipement	738	894
Amortissement des immobilisations	2 107	2 577
Autres	76	2 006
	<u>3 121 797 \$</u>	<u>3 160 835 \$</u>

Coûts des projets de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail

Subventions salariales	151 320 \$	711 201 \$
Subventions à la formation	1 611	23 311
Frais de gestion	-	359
	<u>152 931 \$</u>	<u>734 871 \$</u>

Frais de collectes de fonds

Traitements et avantages sociaux	217 111 \$	206 095 \$
Honoraires professionnels	8 850	-
Commissions et redevances	45 912	41 189
Production de biens	44 718	40 857
Déplacements	20 460	17 575
Réunions congrès et perfectionnement	22 980	31 085
Publicité et promotion	68 666	101 823
Impression et frais de bureau	20 439	18 709
Mobilier et équipement	252	1 094
Amortissement des immobilisations	2 451	1 926
Autres	9 476	14 483
	<u>461 315 \$</u>	<u>474 836 \$</u>

Frais d'administration

Traitements et avantages sociaux	329 855 \$	296 492 \$
Honoraires professionnels	270	330
Déplacements	17 918	17 565
Réunions, congrès et perfectionnement	4 366	1 734
Publicité et promotion	10 333	11 505
Loyer	81 126	79 110
Impression et frais de bureau	28 404	26 216
Mobilier et équipement	2 113	3 615
Amortissement des immobilisations	3 743	2 909
Autres	9 258	7 781
	<u>487 386 \$</u>	<u>447 257 \$</u>

FONDS DES IMMOBILISATIONS

Coûts des projets fauniques

Contributions :

Projets d'acquisitions et de protection de terrains	250 \$	109 000 \$
Don de terrains	-	195 704
Aide aux gestionnaires de sites protégés	-	21 800
Frais indirects :		
Traitements et avantages sociaux	23 836	23 309
Honoraires professionnels	8 063	22 298
Publicité et promotion	6 255	10 870
Gestion de terrains	23 013	27 666
Déplacements et autres	1 110	1 773
	<u>62 527 \$</u>	<u>412 420 \$</u>

5. DÉBITEURS

Les débiteurs incluent un montant de 89 380 \$ (2002 : 195 351 \$) à recevoir de ministères et organismes du gouvernement du Québec.

6. PLACEMENTS

Les placements sont présentés au coût. Ces dépôts à terme ont des échéances qui s'échelonnent du 12 juin 2003 au 12 juin 2006 et portent intérêts à des taux variant de 4,96 % à 6,35 %.

* Ce poste inclut des honoraires professionnels de 48 658 \$ (2002 : 39 258 \$) et des traitements et avantages sociaux nuls (2002 : 70 746 \$).

7. IMMOBILISATIONS

	2003		2002
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Fonds de fonctionnement			
Équipements	76 588 \$	57 795 \$	18 793 \$
Œuvres d'art	95 205	-	95 205
	<u>171 793</u>	<u>57 795</u>	<u>113 998</u>
Fonds des immobilisations			
Équipements	6 568	6 568	-
Terrains	2 171 193	-	2 171 193
Droits d'aménagement	84 000	-	84 000
	<u>2 261 761</u>	<u>6 568</u>	<u>2 255 193</u>
	<u>2 433 554 \$</u>	<u>64 363 \$</u>	<u>2 369 191 \$</u>

L'amortissement pour l'exercice s'élève à 8 301 \$ (2002 : 7 412 \$)

8. DÉPÔTS - PROJETS FAUNIQUE

La Fondation est dépositaire de fonds pour le compte d'organismes pour des projets spécifiques pour lesquels elle n'est pas impliquée. Le solde de ces fonds constitués d'encaisse, de dépôts à terme, d'intérêts courus et les opérations afférentes ne sont pas inclus aux états financiers de la Fondation.

	2003	2002
Solde de fonds au début	1 572 671 \$	1 852 615 \$
Dépôts et intérêts reçus	635 221	937 638
Déboursés et frais d'administration	(742 142)	(1 214 436)
Diminution des intérêts courus	<u>(13 284)</u>	<u>(3 146)</u>
Solde de fonds à la fin	<u>1 452 466 \$</u>	<u>1 572 671 \$</u>

9. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les contributions reportées présentent les sommes reçues du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail, programme qui s'est terminé en septembre 2002 et des autres partenaires qui sont destinées à couvrir des charges futures. Les variations survenues dans les soldes de contributions reportées sont les suivantes :

	2003		2002
	Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail	Autres	Total
Solde au début	105 539 \$	32 607 \$	138 146 \$
Contributions de l'exercice	59 336	194 763	254 099
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	<u>(164 875)</u>	<u>(135 867)</u>	<u>(300 742)</u>
Solde à la fin	<u>- \$</u>	<u>91 503 \$</u>	<u>138 146 \$</u>

10. AFFECTATIONS À DES PROJETS FAUNIQUES

Fonds de fonctionnement

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 2 741 521 \$ à titre d'aide financière pour différents projets fauniques, engagements dont la répartition future est la suivante :

2004	1 714 082 \$
2005	443 457
2006	234 736
2007 et subséquemment	349 246
	<u>2 741 521 \$</u>

Au 31 mars 2003, les contrats d'aide financière signés étaient de 1 880 423 \$ du montant total engagé.

La Fondation a affecté 1 151 531 \$ pour pourvoir à ses engagements.

Fonds des immobilisations

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 7 500 \$ pour l'acquisition de terrains à vocation faunique.

11. ENGAGEMENTS

La Fondation est engagée par un bail à long terme, échéant le 30 novembre 2005, pour des locaux administratifs. Ce bail comporte une option de renouvellement de cinq ans. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2004	82 745 \$
2005	82 745
2006	55 163
	<u>220 653 \$</u>

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Fondation est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Fondation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Fondation participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime interentreprises est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Fondation imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 37 721 \$ (2002 : 28 676 \$). Les obligations de la Fondation envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

Emprunt bancaire

Au 31 mars 2003, la Fondation disposait d'une marge de crédit bancaire de 500 000 \$ renouvelable annuellement. La marge de crédit est garantie par les placements. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel diminué de 1 %.

Juste valeur

La valeur marchande des placements est de 415 200 \$ au 31 mars 2003 (2002 : 418 500 \$).

La juste valeur des autres instruments financiers est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2002 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2003.

Code d'éthique et de déontologie applicable aux administrateurs de la Fondation de la faune du Québec

PRÉAMBULE

La Fondation de la faune du Québec (Fondation) a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat. Ce rôle découle du chapitre V de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q. c. C-61.1).

L'exercice de cette mission exige de ses administrateurs qu'ils adhèrent aux valeurs de gestion qu'elle s'est donnée et qu'ils s'engagent à en favoriser le respect. À titre d'administrateurs publics, leur action doit de plus être guidée par des principes d'éthique et des règles de déontologie propres à assurer et à préserver la confiance des citoyens envers la Fondation de la faune du Québec.

Le but de ce code d'éthique et de déontologie est donc de préserver la réputation d'intégrité, d'objectivité et d'impartialité de la Fondation en établissant à l'intention de ses administrateurs des règles en matière de conduite, de conflit d'intérêt, de confidentialité et d'équité.

SECTION 1 – DÉFINITIONS

1.1 Dans le présent code d'éthique et de déontologie à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes ou les expressions suivantes signifient :

- Fondation : la Fondation de la faune du Québec ;
- conseil : le conseil d'administration de la Fondation ;
- membre du conseil d'administration : personne nommée par le gouvernement au conseil d'administration de la Fondation, y compris le président-directeur général de la Fondation qui siège d'office au conseil d'administration ;
- administrateur : un membre du conseil d'administration de la Fondation ;
- conflit d'intérêts : toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle, dans laquelle un administrateur pourrait être enclin à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée au détriment des intérêts de la Fondation ou de ses membres, de même que toute situation qui est susceptible d'affecter sa loyauté et son jugement envers la Fondation ;
- personne liée : des particuliers unis par les liens du sang, de l'adoption, du mariage ou qui vivent maritalement depuis au moins un an, de même que toute corporation, Fondation ou autre entité dans laquelle l'administrateur ou ses proches détiennent un intérêt déterminant.

SECTION 2 – CHAMP D'APPLICATION ET INTERPRÉTATION

- 2.1 Les dispositions du présent code d'éthique et de déontologie s'appliquent aux administrateurs de la Fondation.
- 2.2 Le code d'éthique et de déontologie n'est pas un substitut à toutes dispositions législatives, réglementaires ou déontologiques applicables aux administrateurs de la Fondation, y compris celles prévues dans le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.
- 2.3 Le code d'éthique et de déontologie n'exclut d'aucune façon l'élaboration de directives ou de règles additionnelles relatives à certains secteurs d'activités ou à certaines situations plus spécifiques.

SECTION 3 – DEVOIRS DE GESTION

- 3.1 L'administrateur doit agir avec prudence et réserve dans l'exécution de ses fonctions et faire preuve de responsabilité à titre de gestionnaire.
 - 3.1.1 L'administrateur doit faire preuve de prudence, de rigueur et d'indépendance, dans le meilleur intérêt de la Fondation.
 - 3.1.2 La conduite d'un administrateur doit être empreinte d'objectivité.
 - 3.1.3 L'administrateur doit agir dans les limites de son mandat.
 - 3.1.4 L'administrateur doit agir de façon courtoise et maintenir des relations empreintes de bonne foi, de manière à préserver la confiance et la considération que requiert sa fonction.
 - 3.1.5 L'administrateur ne peut participer de quelque manière que ce soit à des opérations illicites.
 - 3.1.6 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane. De plus, le président du conseil d'administration de la Fondation et le président-directeur général doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
 - 3.1.7 L'administrateur doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions dans les matières qui touchent directement aux activités de la Fondation et à l'égard desquelles le conseil d'administration a été impliqué.
- 3.2 L'administrateur doit agir avec honnêteté, loyauté et solidarité.
 - 3.2.1 L'administrateur doit agir avec indépendance, intégrité et impartialité, dans le meilleur intérêt de la Fondation.
 - 3.2.2 L'administrateur doit participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations générales de la Fondation, ce qui ne constitue en rien la négation de son droit à la dissidence.
 - 3.2.3 L'administrateur doit être loyal et intègre envers ses collègues et faire preuve d'honnêteté dans ses rapports avec eux.
 - 3.2.4 L'administrateur doit dissocier de l'exercice de ses fonctions la promotion et l'exercice de ses activités professionnelles ou d'affaires, sauf le président-directeur général, qui est à l'emploi exclusif de la Fondation.
- 3.3 L'administrateur doit agir selon les règles de la confidentialité.
 - 3.3.1 L'administrateur doit respecter le caractère confidentiel de tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.

Le premier alinéa n'a pas pour objet de restreindre les communications nécessaires entre les membres du conseil d'administration.
 - 3.3.2 L'administrateur doit s'abstenir de tenir des conversations indiscretes au sujet de tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.
 - 3.3.3 L'administrateur doit éviter de communiquer tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions à toute personne qui n'y aurait normalement pas accès.
 - 3.3.4 L'administrateur doit prendre les mesures de sécurité appropriées afin de respecter la confidentialité des renseignements qui sont portés à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

- 3.3.5 L'administrateur ne doit pas faire usage de renseignements qui sont portés à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions en vue d'obtenir un avantage direct ou indirect, actuel ou éventuel, pour lui-même, pour une personne liée ou pour un tiers.

SECTION 4 - CONFLIT D'INTÉRÊTS

4.1 Dispositions générales.

- 4.1.1 L'administrateur doit sauvegarder en tout temps un haut standard d'indépendance et éviter toute situation où il peut trouver un avantage personnel, direct ou indirect, actuel ou éventuel, susceptible de porter atteinte à son indépendance, son intégrité ou son impartialité.
- 4.1.2 L'administrateur doit prévenir tout conflit d'intérêts ou toute apparence de conflit d'intérêts et éviter de se placer dans une situation telle qu'il ne peut remplir ses fonctions.
- 4.1.3 L'administrateur doit éviter toute situation pouvant compromettre sa capacité d'exercer ses fonctions de façon impartiale, objective, rigoureuse et indépendante.
- 4.1.4 L'administrateur doit éviter de s'ingérer dans le fonctionnement interne de la Fondation. Cette disposition ne limite en rien les responsabilités du président-directeur général prévues dans la loi et les règlements de la Fondation.
- 4.1.5 L'administrateur ne peut confondre les biens de la Fondation avec les siens; il ne peut utiliser, à son profit, au profit d'une personne liée ou de tiers, les biens de la Fondation.
- 4.1.6 L'administrateur ne peut utiliser à des fins personnelles, au bénéfice d'une personne liée ou de tiers des services ou des renseignements qui appartiennent à la Fondation.
- 4.1.7 L'administrateur ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ni dans celui d'une personne liée ou de tiers.
- 4.1.8 L'administrateur ne doit pas accepter un avantage actuel ou éventuel de qui que ce soit alors qu'il sait, qu'il est évident ou qu'il est raisonnable pour un administrateur que cet avantage actuel ou éventuel lui soit consenti ou soit consenti à une personne liée dans le but d'influencer sa décision.
- 4.1.9 L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ou d'une personne liée ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil d'administration peut être appelé à prendre.
- 4.1.10 L'administrateur doit éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, l'administrateur :
- est en conflit d'intérêts lorsque les intérêts en présence sont tels qu'il peut être porté à préférer certains d'entre eux au détriment de la Fondation ou que son jugement et sa loyauté peuvent en être défavorablement affectés ;
 - n'est pas indépendant pour un acte donné, s'il y trouve un avantage personnel direct ou indirect, actuel ou éventuel ou encore un avantage en faveur d'une personne liée, le tout tel qu'il est prévu à l'article 4.1.1.

4.2 Mesures de prévention.

- 4.2.1 L'administrateur doit déposer au secrétaire de la Fondation une déclaration écrite mentionnant l'existence de tout intérêt direct ou indirect que lui ou une personne liée peut avoir avec la Fondation et susceptible de le mettre en conflit d'intérêts.
- 4.2.2 Le président-directeur général ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une corporation ou toute autre entité mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Fondation. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation, pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre administrateur, qui a un intérêt direct ou indirect dans une corporation ou toute autre entité qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Fondation, doit dénoncer cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur la corporation ou l'entité dans laquelle il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question.

4.3 L'administrateur doit agir avec désintéressement.

- 4.3.1 L'administrateur ne doit pas solliciter, accepter ou exiger pour son intérêt, directement ou indirectement, actuel ou éventuel ou pour l'intérêt d'une personne liée, un cadeau, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage ou considération de nature à compromettre son indépendance, son intégrité ou son impartialité.
- 4.3.2 L'administrateur ne doit pas verser, offrir de verser ou s'engager à offrir à une personne, un cadeau, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage ou considération de nature à compromettre son indépendance, son intégrité ou son impartialité.
- 4.3.3 L'administrateur est redevable envers l'État de la valeur de tout avantage que lui ou une personne liée a reçu en violation des règles du code d'éthique et de déontologie.

SECTION 5 - L'APRÈS-MANDAT

- 5.1 L'administrateur doit, après l'expiration de son mandat, respecter la confidentialité et s'abstenir de divulguer tout renseignement, toute information, tout document, tout débat, tout échange et toute discussion auxquels le public n'a pas accès et dont il a eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions à la Fondation.
- 5.2 L'administrateur, dans l'année qui suit l'expiration de son mandat, ne peut agir en son nom ou au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Fondation est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.
- De même, l'administrateur doit s'abstenir de donner des conseils fondés sur des renseignements non disponibles au public concernant la Fondation, une autre corporation ou une entité avec laquelle il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.
- 5.3 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantage indu de ses fonctions antérieures au service de la Fondation.

SECTION 6 - RESPONSABILITÉS ET SANCTIONS

- 6.1 Le respect du code d'éthique et de déontologie fait partie intégrante des devoirs et des obligations des administrateurs.
- 6.2 Le président du conseil d'administration de la Fondation doit s'assurer du respect et de l'application du code d'éthique et de déontologie.
- 6.3 L'administrateur qui contrevient à l'une des dispositions du présent code d'éthique et de déontologie s'expose aux sanctions prévues au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, suivant la procédure établie audit règlement.
- 6.4 Toute question relative à l'interprétation des présentes dispositions ou à des situations non prévues au présent code d'éthique et de déontologie peuvent être soumises pour avis au conseil d'administration de la Fondation.

Le conseil d'administration

au 31 mars 2003

PRÉSIDENT

Poste vacant *

VICE-PRÉSIDENTE

Johanne Gauthier, ing.f.
présidente-directrice générale,
Ordre des ingénieurs forestiers du Québec

TRÉSORIER

André Duchesne,
ingénieur forestier,
Québec

MEMBRES

Bernard Beaudin,
président-directeur général,
Fondation de la faune du Québec

Marcel Barthe,
conseiller en communication stratégique,
Montréal

Bastien Biron,
associé,
Services financiers RBA inc.

Jean Brisset des Nos,
avocat,
Fasken, Martineau, DuMoulin

Gratien D'Amours,
producteur agricole
et vice-président UPA – développement international

Alain Gauthier,
président-directeur général,
Restaurant - Taverne Magnan

Louise Laparé,
comédienne,
Montréal

Pierre Robitaille,
premier vice-président – région Est et
directeur général,
Fédération des caisses Desjardins du Québec

France Thériault,
directrice – affaires publiques et gouvernementales,
Hill & Knowlton / Ducharme Perron

Annie Tremblay,
coordonnatrice,
Seigneurie du Triton

Le personnel

au 31 mars 2003

Bernard Beaudin,
président-directeur général

Gisèle Ampleman,
technicienne en administration

Mona Angers,
conseillère juridique
coordonnatrice des projets spéciaux

Isabelle Couture,
directrice des communications

Maryse Dubé,
secrétaire

Lyne Giasson,
secrétaire

Claude Grondin,
coordonnateur de projets

Jean Roch LeBlond,
secrétaire de la Fondation

Guy Lépine,
coordonnateur de projets
et responsable des acquisitions

André Letellier,
assistant technique

Benoît Mercille,
directeur, partenariats financiers et collecte de fonds

Chantal Pelletier,
secrétaire-réceptionniste

Marcel Quirion,
coordonnateur de projets

Geneviève Roy,
coordonnatrice, partenariats financiers
et collecte de fonds

Ghislaine St-André,
coordonnatrice de projets

Céline Vaillancourt,
secrétaire de direction

* M. André Magny, président du conseil d'administration, a démissionné de ses fonctions pour des raisons de santé le 28 février 2003.



La Fondation de la faune du Québec tient à remercier :

Ses parrains fondateurs



Ses parrains

Clotilde, Marie-Soleil, Jean et Antoine Pouliot
Conseil de l'industrie forestière du Québec
Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail
Habitat faunique Canada
Kruger inc.
Ministère des Transports du Québec
Service canadien de la faune
Société de la faune et des parcs du Québec
Visa Desjardins

**Merci également aux chasseurs, aux pêcheurs et aux trappeurs
du Québec, aux détenteurs de la carte Nature VISA Desjardins,
ainsi qu'à l'ensemble des donateurs et partenaires financiers.**



**FONDATION DE LA FAUNE
DU QUÉBEC**

1175, avenue Lavigerie, bureau 420
Sainte-Foy (Québec) G1V 4P1
Téléphone : (418) 644-7926 ou 1 877 639-0742
Télécopieur : (418) 643-7655
Courriel : ffq@riq.qc.ca
Site Internet : www.fondationdelafaune.qc.ca